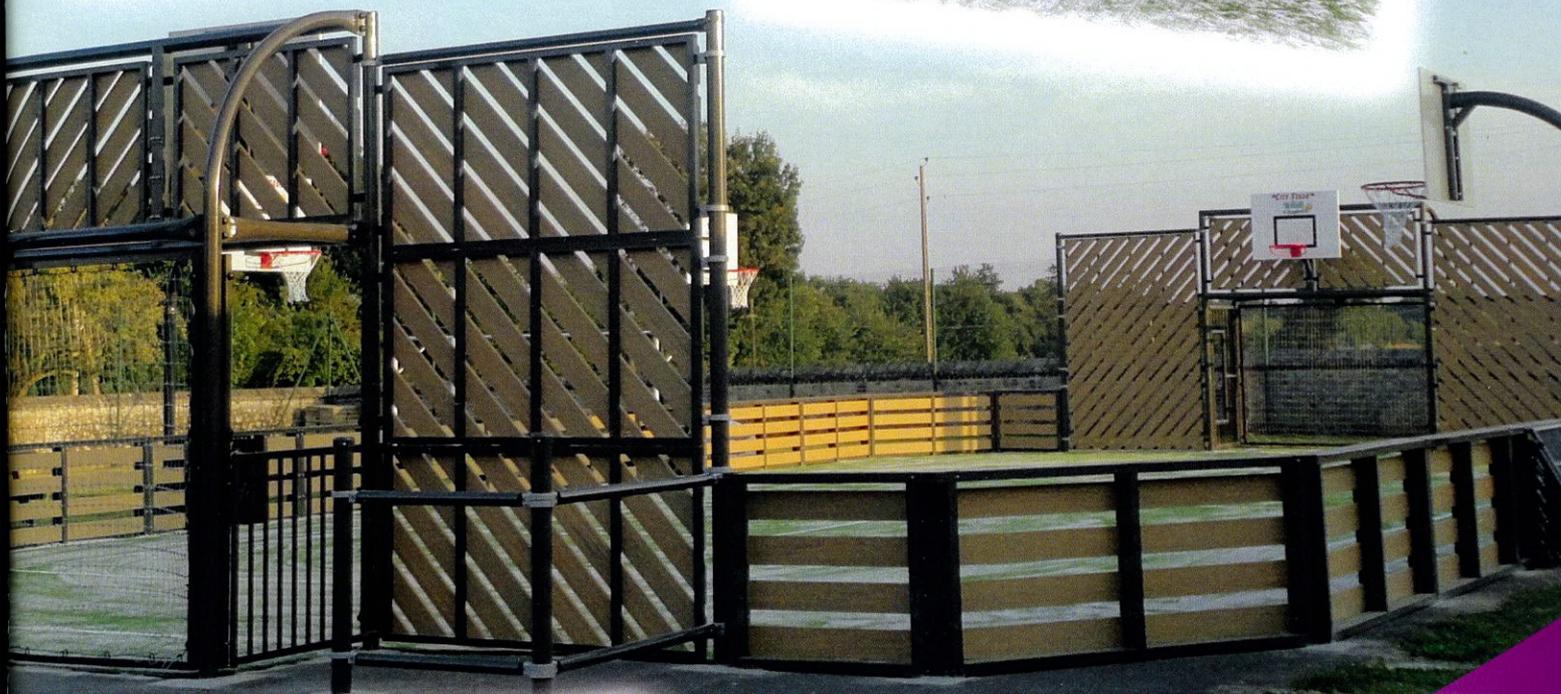


BULLETIN

Selles



Janvier 2017

N° 22

PREAMBULE

Chaque nouvelle année nous réserve toujours son lot d'évènements heureux mais aussi malheureux. Nous l'avons vécu sur le plan national avec l'attentat de Nice en juillet mais plus proche de nous sur le plan local, le décès de Michel LEROUGE membre de notre équipe municipale mais aussi adjoint. Nous souhaitons à nouveau lui rendre hommage en le remerciant de tout ce qu'il a fait pour la commune. Michel était l'homme de terrain indispensable dans nos petites communes rurales. Merci Michel.

2016 marquera la fin d'une période de quelques années de travaux sur notre commune. Le bâtiment périscolaire est en service et donne entière satisfaction, le programme de renforcement et d'effacement des réseaux électriques est terminé et le réseau de distribution d'eau potable a été remplacé. Enfin le terrain multisport fait la joie de nos écoliers mais aussi de notre jeune population. Reste quelques aménagements avec du mobilier urbain autour du bâtiment périscolaire et sur le terrain d'entrée de bourg.

2017 sera une année de pause mais aussi de réflexion concernant notamment le constat que nous faisons du manque d'assistante maternelle sur notre commune. Nous allons devoir également être attentif au transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes effectif au 1^{er} janvier, au PLUi en cours d'étude sans oublier la fusion de notre communauté de communes avec celle de val de Risle. Là aussi nous devons y trouver notre place. Nous devons défendre notre identité rurale tout en renforçant notre rôle de proximité auprès de nos concitoyens.

Merci à nos associations locales : Les P'tits Selliméons, Selles loisirs, Les Amis de Saint Laurent qui par leur dynamisme participent au lien social nécessaire au « bien vivre » dans notre village.

Avant de vous laisser découvrir ce nouveau bulletin, toute l'équipe municipale vous assure de son dévouement pour le bien-être de tous et vous adresse ainsi qu'à vos proches ses vœux les plus sincères de bonheur, santé et prospérité pour cette année 2017.

L'équipe Municipale

Au revoir Michel



Nous ne pouvions pas éditer ce bulletin sans faire un clin d'œil à Michel qui nous a quitté brutalement le 1^{er} octobre 2016.

Pour nous Michel était la mémoire de notre village. Arrivant de la Noë-Poulain où il a grandi, Michel s'est installé avec Maryvonne dans une ferme de Tourville en limite de Selles en 1966 et ce jusqu'en 1977.

Cette même année, Michel et sa petite famille se sont installés dans leur maison neuve à SELLES tout près de l'église.

C'est vous dire que Michel a eu le temps de parcourir et connaître notre commune dans ses moindres chemins de terre.

A peine à la retraite, Michel a souhaité s'investir au service des autres. Il a été élu conseiller municipal en 2001. En 2008 il est de ceux qui m'ont sollicité à les rejoindre. Cette même année il a été élu Adjoint. Fonction qu'il a continué à assumer suite aux élections municipales de 2014.

C'est dans cette fonction que j'ai appris à connaître Michel. C'était un homme droit, serviable, toujours disponible et toujours prêt à remonter les manches s'il le fallait. Si les tâches administratives n'étaient pas ses préférées Michel était l'homme de terrain indispensable à nos petites communes qui n'ont pas les structures spécifiques. Notre premier gros chantier a été la restauration de l'église.

C'est là que j'ai pu apprécier ses qualités. D'abord le suivi du chantier puis les finitions pour lesquelles, il n'a pas hésité à prendre le pinceau.

Michel c'était aussi l'homme de notre voirie, de l'eau, et de l'électricité. Il assistait à toutes les réunions de cette commission à la communauté de communes mais aussi du syndicat d'eau et d'électricité.

Michel a été aussi très présent pour le suivi de la construction du bâtiment périscolaire. Les réunions de chantier mais surtout les interventions diverses et indispensables (enlever une clôture, ramasser des cailloux, semer du gazon etc....)

Au-delà du conseil municipal Michel était très actif au sein de la confrérie de charité. Il disait toujours, « je suis à côté de l'église, je peux m'en occuper » Et c'est ce qu'il faisait. Et il le faisait très bien : préparer l'église pour les offices, lancer les sonneries de la cloche lors des décès, accompagner les familles dans la peine, Michel était toujours présent.

Merci Michel pour tout ce que tu as fait pour nous.

ETAT CIVIL

LES NAISSANCES



Mila AUTIN le 8 avril 2016

Isalys LICOUR le 29 mai 2016

Arthur RENARD le 15 juin 2016

Louise PEPIN le 1^{er} juillet 2016

Léa VILEY le 9 juillet 2016

Ugo MULLER le 31 juillet 2016

Matthieu CHARPENTIER le 9 septembre 2016

Tylio DELAMARE le 19 septembre 2016

Ulysse DESHAIES le 20 novembre 2016

Hannah FLOQUET le 22 décembre 2016

LES MARIAGES

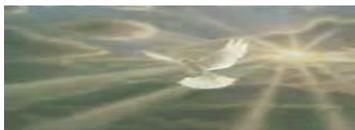


HUE Christelle et SUPPLICE Jérémy le 11 juin 2016

LELIEVRE Sandrine et LACOUR Cyrille le 2 juillet 2016

RECH Marine et DE LA CHAISE Jacques le 27 août 2016

LES DECES



DOUCET Rodolphe le 18 septembre 2016

LEROUGE Michel le 1^{er} octobre 2016

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

IMPORTANT :

A compter du 27 février

Toutes les cartes d'identité feront l'objet d'un traitement dit : « titre électronique sécurisé »

Cette nouvelle CI ne vous sera plus délivrée par notre mairie.

La démarche devient identique à celle du passeport biométrique. Vous devrez vous adresser à la mairie de Pont Audemer

Attention : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ont maintenant une validité de 15 ans. Cette mesure est applicable aux cartes délivrées depuis le 2/01/2004

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Avoir 18 ans et être français

Inscription avant le 31 décembre

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

EXTRAIT DE MARIAGE , DE NAISSANCE, DE DECES

Ils sont à demander à la mairie du lieu de naissance, mariage, décès.

Préciser les dates, noms, prénoms, noms de jeune fille. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

CERTIFICAT DE NATIONALITE

A demander au tribunal d'instance

- Se munir du livret de famille ou d'un extrait de naissance des parents

PASSEPORT BIOMETRIQUE

- Ce document doit être demandé auprès de la mairie de Pont-Audemer qui est équipée d'une station habilitée.
- Il est nécessaire de prendre rendez-vous soit en se présentant à l'accueil de la mairie soit en téléphonant au :
02 32 41 08 15.

Lors de cette demande la liste des pièces justificatives vous est communiquée (variable selon la situation, l'âge...)

CERTIFICAT DE DOMICILE

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (quittance EDF)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Ce document administratif n'existe plus depuis le 01 janvier 2013

Pour toutes les démarches administratives et renseignements, **Madame HANIN** est à votre disposition pendant les permanences à la Mairie :

LE MARDI ET LE JEUDI DE 17 A 19 HEURES

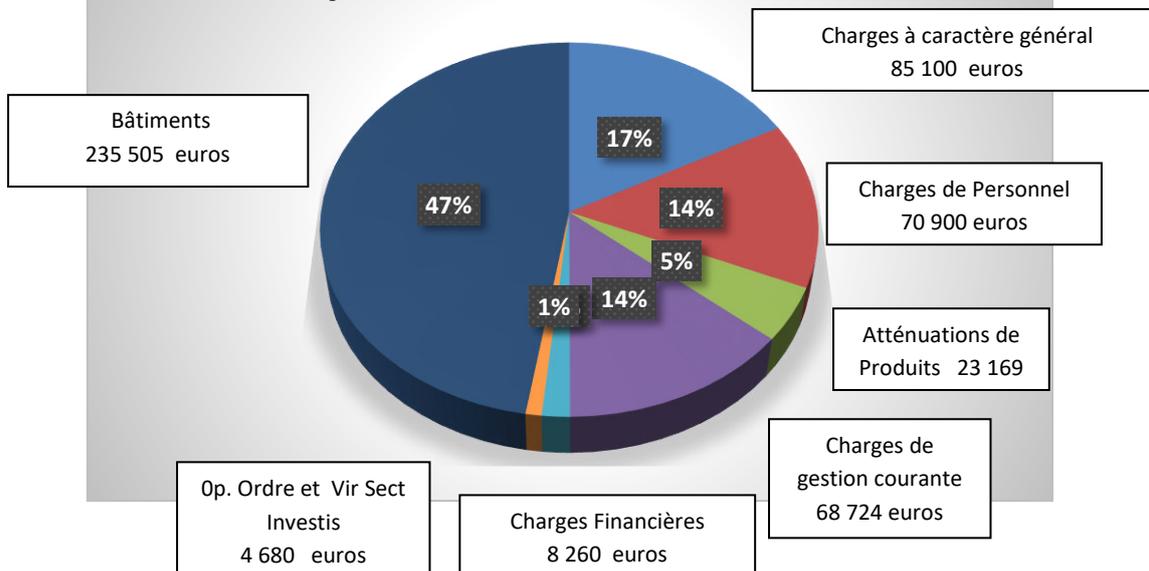
Téléphone : 02 32 42 90 27

Fax : 09 70 06 39 75

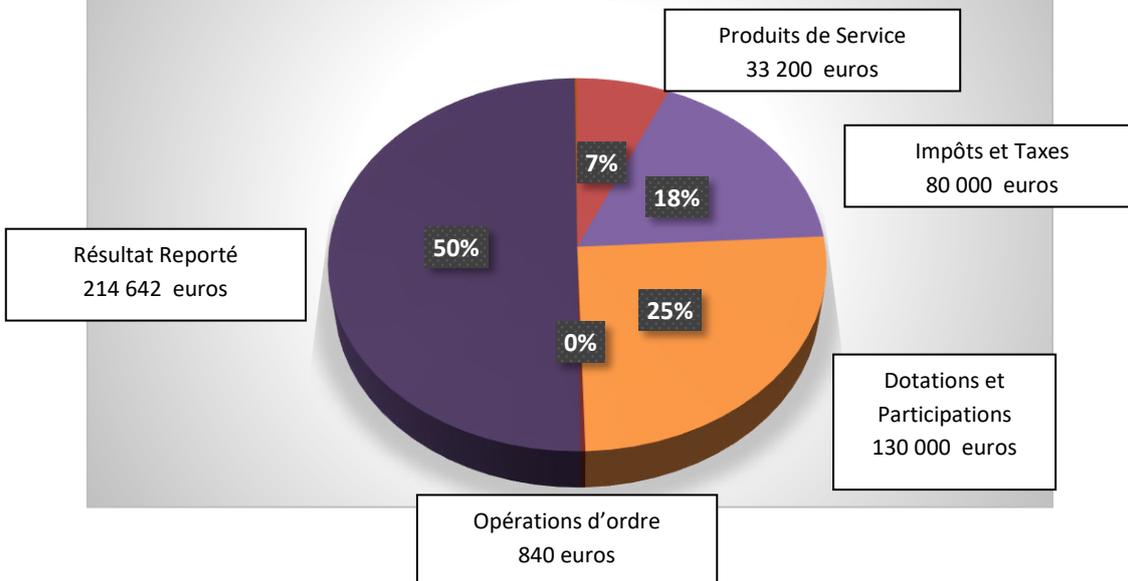
Adresse Internet : mairiedeselles@wanadoo.fr

BUDGET 2016

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Le budget de Fonctionnement 2016 s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de : **496 338 euros**

VOEUX 2016

Après son inauguration fin octobre, la cérémonie des vœux est la deuxième manifestation organisée par l'équipe municipale dans cette salle spacieuse à l'acoustique idéale pour ces rendez-vous avec notre population.



Après le mot d'accueil relatant les réalisations de l'année écoulée et les projets à venir, c'était autour des nouveaux habitants de l'année d'être présentés.

S'en suivit l'accueil de nos 5 bébés avec la remise aux heureux parents d'un chèque cadeau de 30 euros offert par le CCAS.



Mais avant de partager le verre de l'amitié, Pascal LECORDIER s'est vu remettre le diplôme 'Médaille d'or du travail pour 35 années d'activité professionnelle.

Rendez-vous

le Samedi 14 janvier 2017 à 11h30 à la salle des associations

pour la 3^{ème} cérémonie où nous vous attendons nombreux

COMMEMORATION

Même si nous ne l'avions pas nommé officiellement, Michel LEROUGE était notre porte-drapeau pour célébrer toutes nos commémorations. Nous le voyons ici lors de la dernière commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Après son décès, spontanément, Denis REULARD « Soldat de FRANCE » c'est proposé pour la cérémonie du 11 novembre. C'est avec plaisir que nous l'accueillons et le remercions de son engagement.

Nous allons faire les démarches nécessaires pour sa nomination officielle.



Depuis la fin des années 1960, les combattants de la 4^e génération du feu qui ont participé à des opérations extérieures sont accueillis dans les sections de l'UNC.

En 1976, dans le même esprit, a été créée l'**association Soldats de France** destinée à rassembler ceux qui ont servi sous les drapeaux dans le cadre de la préparation ou du service militaire. **Cette association a fusionné avec l'UNC en 1996.**

Les **Soldats de France** ont depuis leur place au sein de l'UNC. Membres à part entière, certains d'entre eux exercent des responsabilités importantes au niveau local et dans les instances nationales.

Ainsi, ceux qui ont eu l'honneur de porter l'uniforme militaire et de servir sous les couleurs de la France retrouvent à l'UNC le **respect des valeurs de vérité, de liberté et de solidarité** auquel ils aspirent. Ils sont heureux et fiers de les transmettre aux générations futures pour le plus grand bien de notre pays, pour le plus grand bien de cette France qu'ils veulent contribuer à servir et à défendre dans l'esprit de nos plus illustres comme de nos plus modestes fondateurs.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur le thème des « Impressionnistes » c'est plus d'une soixantaine de convives qui ont répondu présents au traditionnel repas offert par le CCAS de la commune. Fini les douleurs en montant les 35 marches de la mairie. En effet ce repas était organisé pour la première fois dans la nouvelle salle des associations. Présidé par nos doyens Louise PINSARD et Henry BAZAUD c'est autour des tables rondes flambant neuves et joliment décorées que furent servi les mets concoctés par Monsieur LONGEARD de Thiberville.

Tous ont pu découvrir et admirer les tableaux exposés par l'association de Pont Audemer « Les artistes Associés » Nous remercions ces artistes dont plusieurs Sellois d'avoir contribué à la réussite de cette journée. Ce fût l'occasion également de découvrir d'autres artistes Sellois que la modestie rend discrets mais dont le talent est bien présent.



Rendez-vous le Dimanche 30 avril 2017 à 12h30

RAPPEL DES ACTIONS du CCAS :

- Remise d'un chèque cadeau de 30 euros pour les nouveau-nés
- Participation à hauteur de 30 euros pour les voyages pédagogiques des collégiens et lycéens de la commune
- Participation de 5 euros mensuel à l'abonnement de la téléassistance « Présence verte » pour toute personne âgée non imposable et seule.

Le terrain multisport

Comme annoncé dans notre dernier bulletin, nous avons en projet la mise en place d'un terrain multisport en lieu et place du plateau sportif vieillissant.

Après avoir lancé un appel d'offre en février 2016, les entreprises ont répondu. La mieux disant a été « SAE Tennis d'Aquitaine » en nous présentant une offre à 36 400 euros H.T. pour un ensemble en acier et bois composite équipé de tous ses accessoires. Le marché a été attribué en mai 2016 pour une mise en place en aout (Juste avant la rentrée scolaire). L'enveloppe financière et le délai d'installation ont été tenu puisque le vendredi 26 aout 2016, il était opérationnel. Cette opération a été subventionnée à 66%.



Bien sur une telle réalisation méritait une inauguration.



Ce terrain est d'abord réservé à l'école puis ouvert au public en dehors des heures scolaires. L'entrée se fait côté parking au bout de la salle des associations en respectant bien sur le règlement affiché au portillon.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Les effectifs de l'année scolaire 2016/2017

Après des années fortes en effectif, cette année 2016/2017 accuse un léger recul en attendant une très grosse rentrée en septembre prochain :

Ecole maternelle sous la responsabilité de Audrey MAHIER

Petite section : 14 , moyenne section : 4 , grande section 11 soit :

29 enfants à Saint Siméon

Ecole élémentaire :

CP : 11, CE1 : 7 , CE2 : 12, CM1 : 6, CM2 : 9 soit :

45 élèves à SELLES répartis dans les 2 classes de Barbara LECARPENTIER et Hélène DELAMARE .

Soit un total de 74 enfants

Alors que les prévisions étaient plutôt vers des effectifs en hausse, les mouvements de population ont fait que ces effectifs restent stables.

Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) sont toujours un peu compliqués à organiser lorsque l'on veut faire autre chose que de la garderie. Malgré tout ,cette année, nous avons réussi à offrir un peu de variété dans les animations.

Ecole maternelle :

En support de Milène et Anne-Marie, une animatrice de l'A.E.J. de Corneilles (Association Enfance et Jeunesse) anime un atelier de travaux manuels. Le jeudi, nous avons l'atelier expression corporelle animé par Marie LEROUX.

Ecole élémentaire :

Nouveaux ateliers pour cette rentrée répartis tout au long de l'année scolaire avec :

Dessin et peinture sous l'animation de Christine LANSMAN (Artiste Peintre)

Atelier couture animé par « Fanny couture »

Atelier journalisme et reportage avec Pierre LECOQ notre fidèle journaliste local avec cette année un clin d'œil à notre entreprise locale.

Enfin, atelier sport animé par Philippe LEGAY animateur et entraîneur sportif qui bénéficie du nouveau terrain multisport.

Nous rappelons également que nous avons mis en place un service de bus assurant le transport des enfants à partir de trois ans avec accompagnateur au centre de loisirs de la communauté de communes de Pont Audemer. Ce service est offert également aux enfants de Saint Siméon

Les autres activités

Activités scolaires



Le carnaval de printemps



Le cross au
complexe sportif

Avec Gaston
notre champion



Temps d'Activités Périscolaires

Réalisation de la fresque



Les plantations



Recensement 2017




RECENSEMENT

de la population 2017

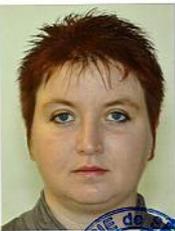
DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement par internet, c'est plus pratique !
www.le-recensement-et-moi.fr

Du 19 janvier au 18 février
Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple

Insee & votre commune



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. me Melodie BUNEL
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2017.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Selles, le 11/01/2017

Cachet de la mairie de Selles (Eure)

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Tous les cinq ans, la population de notre commune est recensée. 2017 sera donc une année de recensement.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit les statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques. Le nombre exact de la population de notre commune détermine le montant **des dotations budgétaires attribuées par l'état.**

L'agent coordonnateur est notre secrétaire Nathalie HANIN. L'agent recenseur pour notre commune est Madame Mélodie BUNEL. Munie de sa carte officielle (ci-dessus) elle est tenue au secret professionnel.

Déroulement de l'opération :

Entre le 3 janvier et le 10 janvier un courrier de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) dans une enveloppe à entête de la commune sera déposée dans votre boîte aux lettres par l'agent recenseur. Ce sera le tour de reconnaissance.

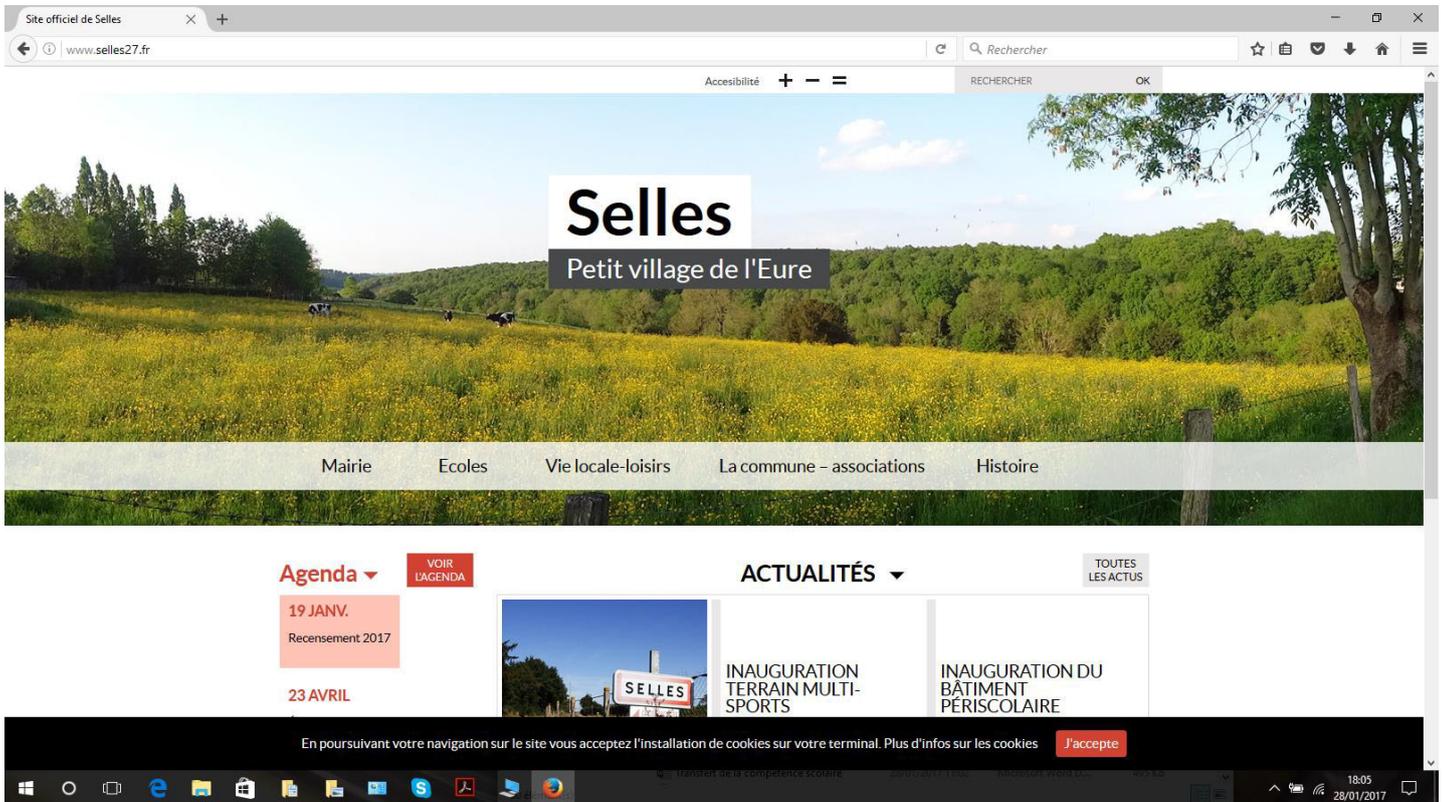
Entre le 19 janvier et le 18 février l'agent recenseur vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Votre participation est **essentielle et obligatoire.** Vos réponses restent confidentielles et sont protégées par la loi.

Le résultat est remis à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Des permanences à la mairie seront également assurées par l'agent recenseur de 18 à 19 h les : Jeudi 26 janvier, Mardi 31 janvier, Jeudi 9 Février et Mardi 15 Février.

Merci à tous de lui réserver le meilleur accueil.

SITE INTERNET



Dans notre dernière édition, nous vous avons informé de l'intention de l'équipe municipale de mettre en place un site internet spécifique à notre commune.

C'est fait. Depuis le 17 janvier, il vous est accessible en tapant dans la barre de recherche :

<http://www.selles27.fr/>

Vous pouvez maintenant suivre en temps réel l'actualité de notre village. Vous pourrez également y retrouver différents liens pour répondre aux différentes questions que vous vous posez :

(Communauté de communes, Conseil Départemental, Syndicat d'eau, Ville de Pont Audemer, La piscine,...)

Vous pourrez également y trouver les rendez-vous importants :

(Elections, Repas de nos aînés....)

Mais aussi des archives, les comptes rendus du conseil municipal, les menus de la cantine....

Aujourd'hui, il est incomplet. Nous continuons sa mise à jour au fil de l'eau. C'est le travail le plus important pour le rendre attractif.

Merci de nous faire part de vos remarques et de vos souhaits.

Notre nouvelle communauté de Communes

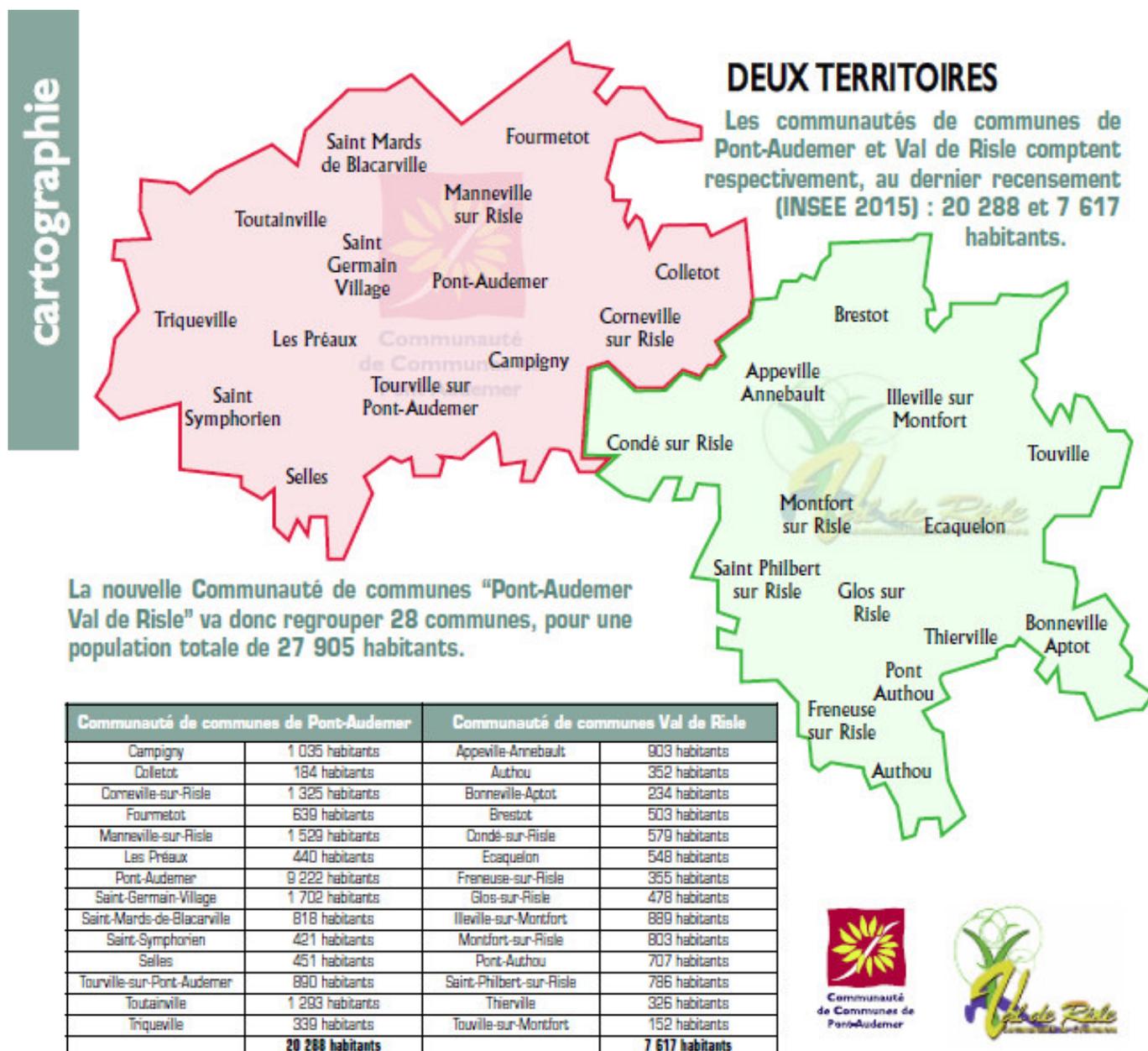
« Pont Audemer Val de Risle »

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre communauté de commune de « Pont Audemer » s'appelle « Pont Audemer Val de Risle ».

La Loi portant nouvelle organisation territoriale, dite Loi Notre est une loi importante, qui impacte en profondeur notre organisation institutionnelle locale. Cette loi qui redessine nos territoires, qui modifie substantiellement l'avenir de nos collectivités est une Loi utile et pertinente.

Après trois réunions de la CDCI, de nombreux échanges et arbitrages, le Préfet a proposé une nouvelle carte de l'intercommunalité Euroise. En ce qui nous concerne, cette carte élargit notre territoire par sa fusion avec la communauté de communes de Montfort.

Après plusieurs séminaires tout au long de l'année 2016, nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble et faire l'état des lieux de nos territoires.



Le 4 janvier 2017, le conseil communautaire composé de 49 membres titulaires et autant de suppléants s'est réuni pour élire la nouvelle gouvernance qui se compose comme suit :

Président M.Michel LEROUX - Maire de Pont-Audemer

(Économie)

1er Vice-Président: M. Francis COUREL - Maire de Saint Philbert sur Risle

(Finances et Fiscalités)

2 ème Vice-Président : M. Jean Pierre BOUCHER - Maire de Saint –Symphorien

(Administration générale et Transports scolaires)

3 ème Vice-Président : M. Daniel BUSSY - Maire de Fourmetot

(Environnement et Assainissements collectif et non collectif)

4 ème Vice-Président : M. André TIHY - Maire de Glos sur Risle

(Vie associative, culturelle et sportive dans le canton de Montfort-sur-Risle)

5 ème Vice-Présidente : Mme Isabelle DUONG - Maire de Manneville sur Risle

(Petite enfance et Jeunesse)

6 ème Vice-Présidente : Mme Marie-Claire HAKI - Maire-Adjointe de Pont-Audemer

(Tourisme)

7 ème Vice-Président : M. Gérard PLATEL - Maire de Selles

(Voirie et Très Haut-débit)

8 ème Vice-Président : M. Gilles RIAUX - Maire de Bonneville Aptôt

(Transition énergétique et Déchets ménagers)

9 ème Vice-Président : M. Didier SWERTVAEGER - Maire de St-Mards de Blacarville

(Patrimoine)

10 ème Vice-Président : M. Bertrand SIMON - Maire de Thierville

(Organisation du territoire, Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat)

Transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes

Avant le 1^{er} janvier 2017 :

Le scolaire et les TAP (Temps d'activités périscolaires)

Le regroupement de la commune de Saint Siméon avec la commune de SELLES sous la forme d'un syndicat à vocation unique en 1977 a donné naissance au SIVU. Son rôle était de gérer toute l'organisation de nos écoles sur le plan matériel et humain. Seuls les bâtiments et leur fonctionnement étaient à la charge des communes. Son budget était financé par les participations des 2 communes au prorata du nombre d'élèves et de la population.

Pour exemple du budget 2015 :

| PARTICIPATION DES COMMUNES BUDGET 2015 | | | | | |
|--|-----------------|--------------|----------|--------------|----------|
| BASE DE CALCUL | | | | | |
| 65735: CHARGES DE FONCT. GRP. COLLECT | 63616,00 | St SIMEON | | SELLES | |
| POPULATION | 776 | 325 | 13321,65 | 451 | 18486,35 |
| ELEVES | 82 | 36 | 13964,49 | 46 | 17843,51 |
| Base de calcul Soit 1/2 | 31808 | | | | |
| | 63616,00 | 27286 | | 36330 | |

La garderie et la restauration scolaire :

Le service de garderie et la gestion de la cantine ont été pris en charge par la commune (en régie) en 2003. L'organisation, la gestion du personnel, les achats, la préparation des repas mais aussi les tarifications sont de la compétence communale. Nous sommes d'ailleurs très attachés à la préparation sur place des repas.

Après le 1^{er} janvier 2017 :

Le scolaire et les TAP (Temps d'activités périscolaires), la garderie et la restauration sont transférés à la communauté de communes

Depuis fin 2015 et tout au long de l'année 2016 les 14 communes de l'ancienne communauté de communes de Pont Audemer se sont réunies sous forme de groupe de travail pour étudier les avantages et inconvénients de ce transfert. Accompagné d'un bureau d'étude, après beaucoup d'interrogations, de réticence, mais avec presque l'unanimité, nous avons décidé de transférer toute la compétence à la communauté de communes.

Pourquoi cette décision :

Ces compétences ont été transférées avec la conviction qu'il était nécessaire de s'associer pour :

- Continuer à assurer voir renforcer le service de proximité qu'est la scolarité dans nos communes rurales
- Continuer à améliorer l'accueil des enfants.
- Mutualiser nos moyens.
- Maintenir des effectifs d'élèves sur l'ensemble des sites, sans concurrence.

Un objectif partagé :

Offrir à chaque enfant du territoire, des conditions d'accueil équivalentes.

Ce qui va changer pour la commune de SELLES :

Pour vos parents et pour vos enfants:

Sur le plan scolaire périscolaire, garderie, restauration rien ne change à l'exception des règlements de facture (garderie, restauration) qui devront être fait à l'ordre de la communauté de communes « Pont Audemer Val de Risle » et non plus à l'ordre de la commune de Selles.

Nous (élus et secrétaires) restons vos interlocuteurs privilégiés pour toutes demandes ou réclamations.

Pour le personnel :

Nos agents (Sylvie, Isabelle, Milène, Anne-Marie) deviennent agents de la communauté de communes et non plus de la commune. Transfert sans incidence négative de leur statut. Bien au contraire, si un agent souhaite évoluer, des possibilités plus larges lui seront offertes.

Pour les finances communales.

Ce transfert doit être sans impact sur les finances communales. La somme transférée à la communauté de communes fera diminuer nos taux communaux et augmenter les taux intercommunaux.

Ci-dessous une simulation vous expliquant cette mécanique sans impact sur vos impôts.

Cette simulation a été faite avec des chiffres **de 2014 soit 50 000 euros transférés**. Aujourd'hui la somme transférée est de **62 442 euros** ce qui va diminuer d'autant nos taux

| | Taux avant transfert | | | | Taux après transfert | | | |
|----------------------------|----------------------|-------|-------|-------|----------------------|-------|-------|-------|
| | TH | FB | FNB | CFE | TH | FB | FNB | CFE |
| Campigny | 10,54 | 9,42 | 28,11 | 14,96 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Colletot | 9,46 | 10,61 | 28,81 | 14,27 | 8,60 | 9,64 | 26,18 | 12,97 |
| Corneville-sur-Risle | 9,82 | 10,94 | 29,70 | 14,12 | 4,11 | 4,58 | 12,42 | 5,91 |
| Fourmetot | 12,11 | 12,41 | 27,70 | 12,42 | 4,59 | 4,70 | 10,49 | 4,70 |
| Manneville-sur-Risle | 12,37 | 16,73 | 49,02 | 16,49 | 9,16 | 12,38 | 36,29 | 12,21 |
| Pont-Audemer | 16,89 | 23,48 | 64,73 | 16,43 | 13,16 | 18,29 | 50,42 | 12,80 |
| Les Préaux | 9,85 | 12,40 | 30,14 | 17,13 | 1,74 | 2,19 | 5,32 | 3,03 |
| Saint-Germain-Village | 9,52 | 16,74 | 36,49 | 12,81 | 5,10 | 8,97 | 19,55 | 6,86 |
| Saint-Mards de Blacarville | 10,86 | 7,75 | 17,25 | 10,43 | 2,19 | 1,56 | 3,47 | 2,10 |
| Saint-Symphorien | 9,93 | 9,39 | 19,50 | 15,16 | 3,55 | 3,36 | 6,97 | 5,42 |
| Selles | 8,33 | 8,33 | 25,79 | 14,45 | 2,45 | 2,45 | 7,59 | 4,25 |
| Tourville sur Pont-Audemer | 6,42 | 5,50 | 11,36 | 10,00 | 1,04 | 0,89 | 1,85 | 1,62 |
| Toutainville | 8,70 | 9,73 | 29,38 | 11,40 | 3,49 | 3,90 | 11,77 | 4,57 |
| Triqueville | 9,02 | 9,71 | 27,10 | 11,86 | 5,85 | 6,30 | 17,59 | 7,70 |
| CC Pont-Audemer. | 5,75 | 7,83 | 14,90 | 4,88 | 10,41 | 14,18 | 26,98 | 8,84 |

Ce qui va changer pour la commune de SAINT SIMEON :

Ce transfert entraîne la dissolution du SIVU. Rien ne change sur le plan pratique pour la commune et les parents de Saint Siméon. La commune accueille toujours l'école maternelle pour nos deux communes. Elle garde toujours en charge les bâtiments et leur fonctionnement. Une convention va être signée avec la communauté de communes à qui elle paiera les frais de scolarité au prorata de ses élèves de maternelle et élémentaire. Elle continuera à accueillir pour la maternelle les enfants de Selles. En fonction des effectifs, elle pourra également accueillir d'autres enfants des communes de la communauté de commune.

La fibre arrive (Internet Très Haut Débit)

RAPPEL

C'est quoi le Très Haut Débit ?

Par le réseau téléphonique et les paraboles

- 1996: Arrivée internet Débit maxi 56 Kb/s 12 J pour le téléchargement DVD (5 Go)
- 2001: Adsl Débit 512 Kb/s 6 h
- 2006: " Débit 8 Mb/s 1 h 30

La Fibre Optique

2012/ Le Très Haut Débit de 50 à 100 Mb/s 8 Mn

Pourquoi faire ?

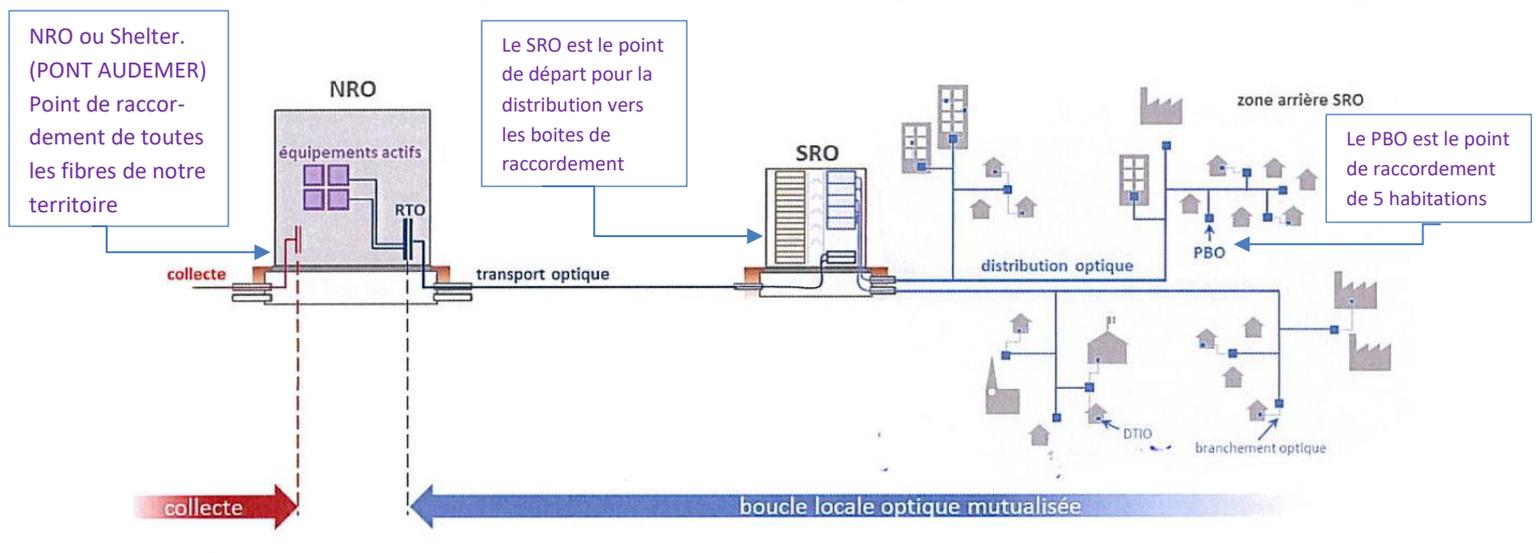
Que ce soit dans la santé, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, le bâtiment, le télétravail etc.....la télétransmission est de plus en plus présente avec des fichiers de plus en plus importants. Sans oublier tout ce qui est lié aux loisirs, la télévision 3D, le téléchargement de jeux, films, musique. Internet est devenu un outil indispensable à la vie de tous les jours.

OBJECTIFS

- Les infrastructures numériques contribuent à la compétitivité et à la relance économique de nos territoires. Nous devons donc nous préparer à l'arrivée de la fibre optique

QUELQUES RAPPELS TECHNIQUES :

Le schéma ci-dessous présente l'architecture retenue pour les réseaux FTTx Eure Numérique



3 Types de réseaux :

Le réseau de collecte en souterrain est la grande boucle du département

Le réseau de transport relie le shelter (NRO) aux armoires de poches (SRO)

Le réseau de desserte relie les armoires de poches (SRO) aux boîtes de rue (PBO)

Où en sommes nous sur notre territoire

Les études pour la zone sud de la risle (Campigny, Tourville, Selles, St Symphorien, Les Préaux, Triqueville) et PONT AUDEMER sont pratiquement terminées. Le génie civil est en cours. Le fibrage est commencé.

Pour la zone nord de la risle les études sont en cours.

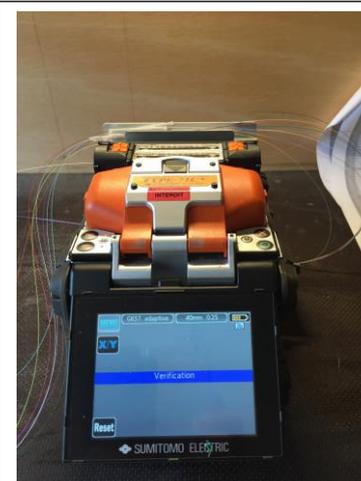


Mise en place des fourreaux



Mise en place du Shelter

Le shelter a été posé fin décembre. Les opérations de tirage et de soudure des fibres sont en cours à Pont Audemer.

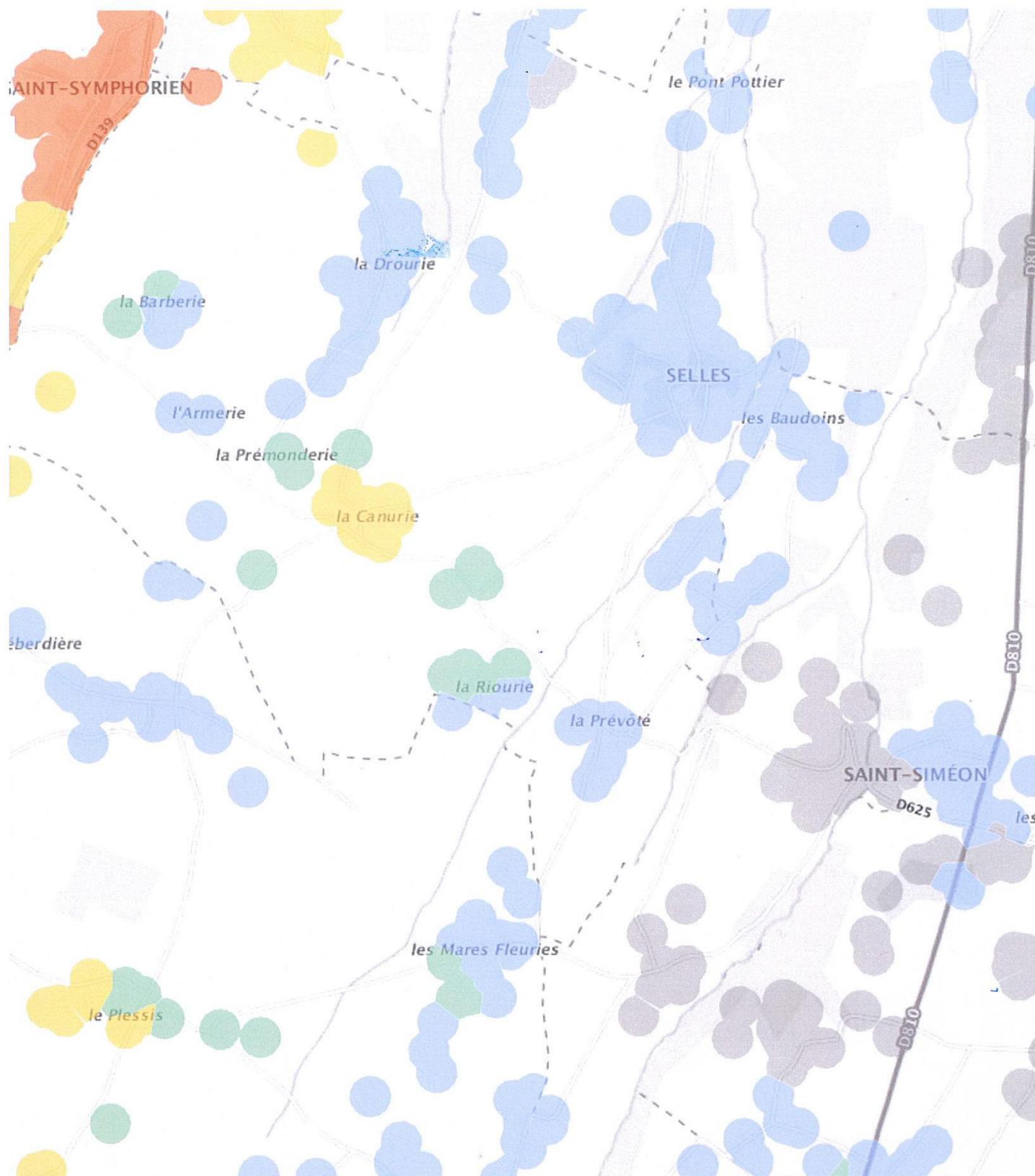


Soudure des fibres

Le déploiement du très haut débit sur notre territoire (Les 14 communes de l'ancienne communauté de communes) est aujourd'hui bien engagé. C'est « Eure Numérique » le syndicat mixte du département qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Après l'appel d'offres lancé en 2015, l'entreprise CIRCET a été retenue et en assure l'étude et la réalisation. Pour un coût de près de 6 millions d'euros, la communauté de communes doit en financer 20%. L'engagement de CIRCET est un déploiement sur 97% du territoire à fin 2017.

Les 3% restant que l'on appelle « prises isolées » seront desservies à horizon 2020.

Etat de la couverture internet de votre commune par le réseau cuivre de « ORANGE »



- | | | |
|---|---|--|
|  INÉLIGIBLE |  3 À 8 MBIT/S |  30 À 100 MBIT/S |
|  MOINS DE 3 MBIT/S |  8 À 30 MBIT/S |  100 MBIT/S ET PLUS |

Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

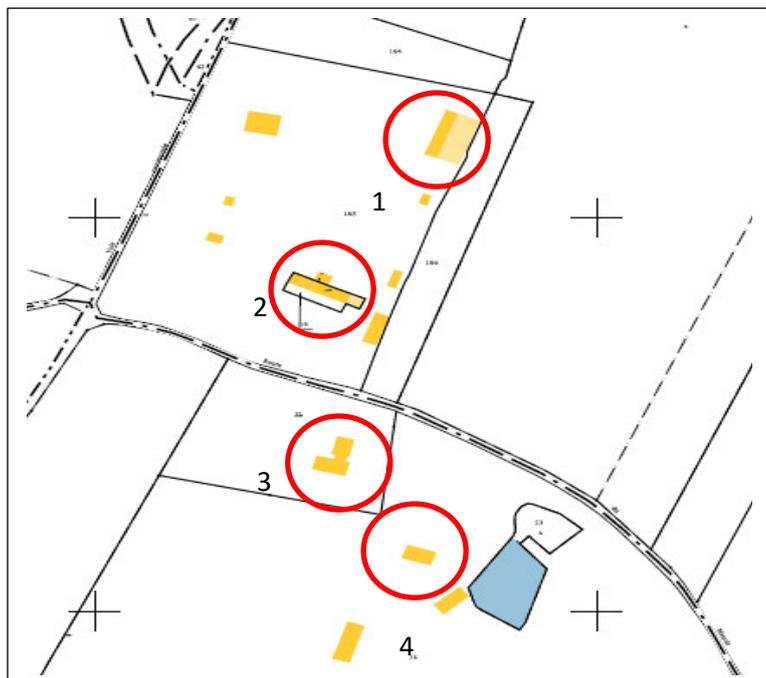


Vous pouvez consulter la carte de votre commune en vous rendant sur le site ci-dessous:

<https://observatoire.francethd.fr/>

Qu'appelle-t-on une prise isolée

Dans l'étude de notre territoire, peuvent être considérées comme prises isolées, le groupement d'habitation inférieur à 5 et dont la distance entre chaque est supérieure à 50 m (Voir exemple ci-dessous) et se situant en fin de réseau.



Pour ne pas être considérées comme prises isolées, les cercles rouges (Logements) d'un diamètre de 50 m doivent se toucher et être au minimum de 5

Comment connaître le débit de votre connexion internet actuelle :

Se rendre sur le site : <http://www.speedtest.net/fr/>



(Débit descendant = Téléchargement. Débit montant = Envoi)

Comment vous raccorder quand vous serez éligible à la fibre :

Il suffit de vous rendre sur le site suivant : <http://www.eureka-thd.fr/>

Vérifier votre éligibilité et choisir votre fournisseur d'accès. En quelques clics, la démarche est engagée.

(A titre indicatif : Coût du raccordement dans le forfait standard Eureka@ (jusqu'à 100m entre la PBO et l'habitation) : **60 EUR TTC** Frais d'accès au service des fournisseurs d'accès internet (Wibox et K-net) : **50 EUR TTC** ,

La fibre arrive (Internet Très Haut Débit)

RAPPEL

C'est quoi le Très Haut Débit ?

Par le réseau téléphonique et les paraboles

- 1996: Arrivée internet Débit maxi 56 Kb/s 12 J pour le téléchargement DVD (5 Go)
- 2001: Adsl Débit 512 Kb/s 6 h
- 2006: " Débit 8 Mb/s 1 h 30

La Fibre Optique

2012/ Le Très Haut Débit de 50 à 100 Mb/s 8 Mn

Pourquoi faire ?

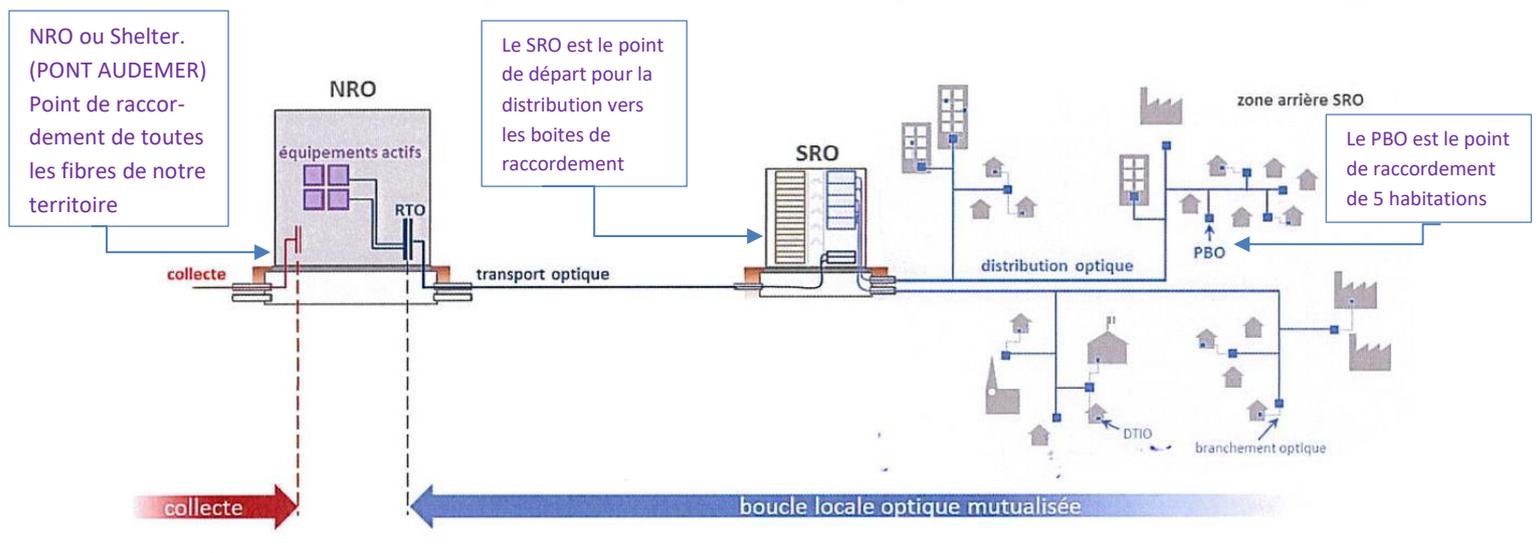
Que ce soit dans la santé, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, le bâtiment, le télétravail etc.....la télétransmission est de plus en plus présente avec des fichiers de plus en plus importants. Sans oublier tout ce qui est lié aux loisirs, la télévision 3D, le téléchargement de jeux, films, musique. Internet est devenu un outil indispensable à la vie de tous les jours.

OBJECTIFS

- Les infrastructures numériques contribuent à la compétitivité et à la relance économique de nos territoires. Nous devons donc nous préparer à l'arrivée de la fibre optique

QUELQUES RAPPELS TECHNIQUES :

Le schéma ci-dessous présente l'architecture retenue pour les réseaux FTTx Eure Numérique



3 Types de réseaux :

Le réseau de collecte en souterrain est la grande boucle du département

Le réseau de transport relie le shelter (NRO) au armoire de poches (SRO)

Le réseau de déserte relie les armoires de poche (SRO) aux boîtes de rue

Où en sommes nous sur notre territoire

Les études pour la zone sud de la risle (Campigny, Tourville, Selles, St Symphorien, Les Préaux, Triqueville) et PONT AUDEMER sont pratiquement terminées. Le génie civil est en cours. Le fibrage est commencé.

Pour la zone nord de la risle les études sont en cours.



Mise en place des fourreaux



Mise en place du Shelter

Le shelter a été posé fin décembre. Les opérations de tirage et de soudure des fibres sont en cours à Pont Audemer.

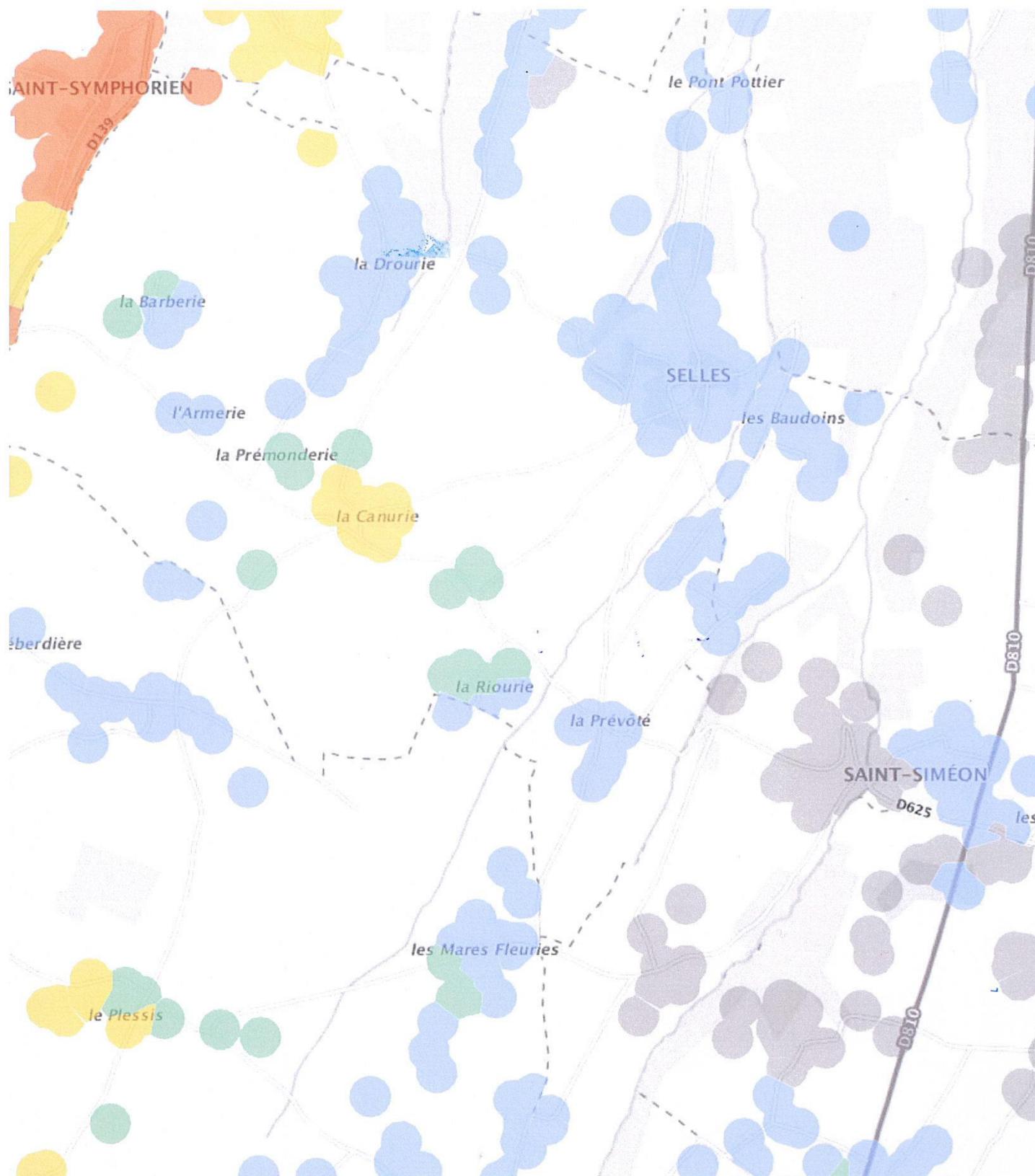


Soudure des fibres

Le déploiement du très haut débit sur notre territoire (Les 14 communes de l'ancienne communauté de communes) est aujourd'hui bien engagé. C'est « Eure Numérique » le syndicat mixte du département qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Après l'appel d'offres lancé en 2015, l'entreprise CIRCET a été retenue et en assure l'étude et la réalisation. Pour un coût de près de 6 millions d'euros, la communauté de communes doit en financer 20%. L'engagement de CIRCET est un déploiement sur 97% du territoire à fin 2017.

Les 3% restant que l'on appelle « prises isolées » seront desservies à horizon 2020.

Etat de la couverture internet de notre commune par le réseau cuivre de « ORANGE »



- INÉLIGIBLE
- MOINS DE 3 MBIT/S
- 3 À 8 MBIT/S
- 8 À 30 MBIT/S
- 30 À 100 MBIT/S
- 100 MBIT/S ET PLUS

Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

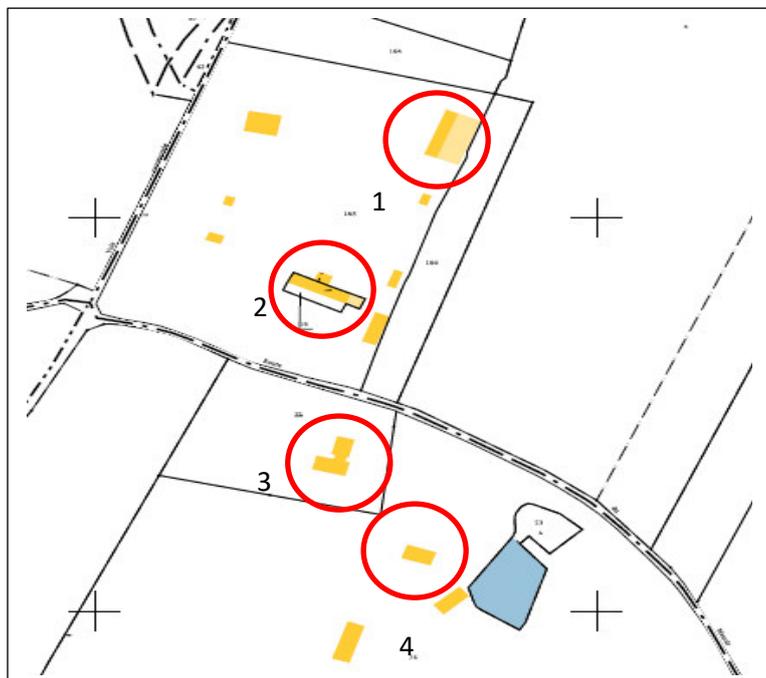


Vous pouvez consulter la carte de votre commune en vous rendant sur le site ci-dessous:

<https://observatoire.francethd.fr/>

Qu'appelle-t-on une prise isolée

Dans l'étude de notre territoire, sont considérées comme prises isolées, le groupement d'habitation inférieur à 5 et dont la distance entre chaque est supérieure à 50 m (Voir exemple ci-dessous) et se situant en fin de réseau.



Pour ne pas être considérées comme prises isolées, les cercles rouges (Logements) d'un diamètre de 50 m doivent se toucher et être au minimum de 5

Comment connaître le débit de votre connexion internet actuelle :

Se rendre sur le site : <http://www.speedtest.net/fr/>



(Débit descendant = Téléchargement. Débit montant = Envoi)

Comment vous raccorder quand vous serez éligible à la fibre :

Il suffit de vous rendre sur le site suivant : <http://www.eureka-thd.fr/>

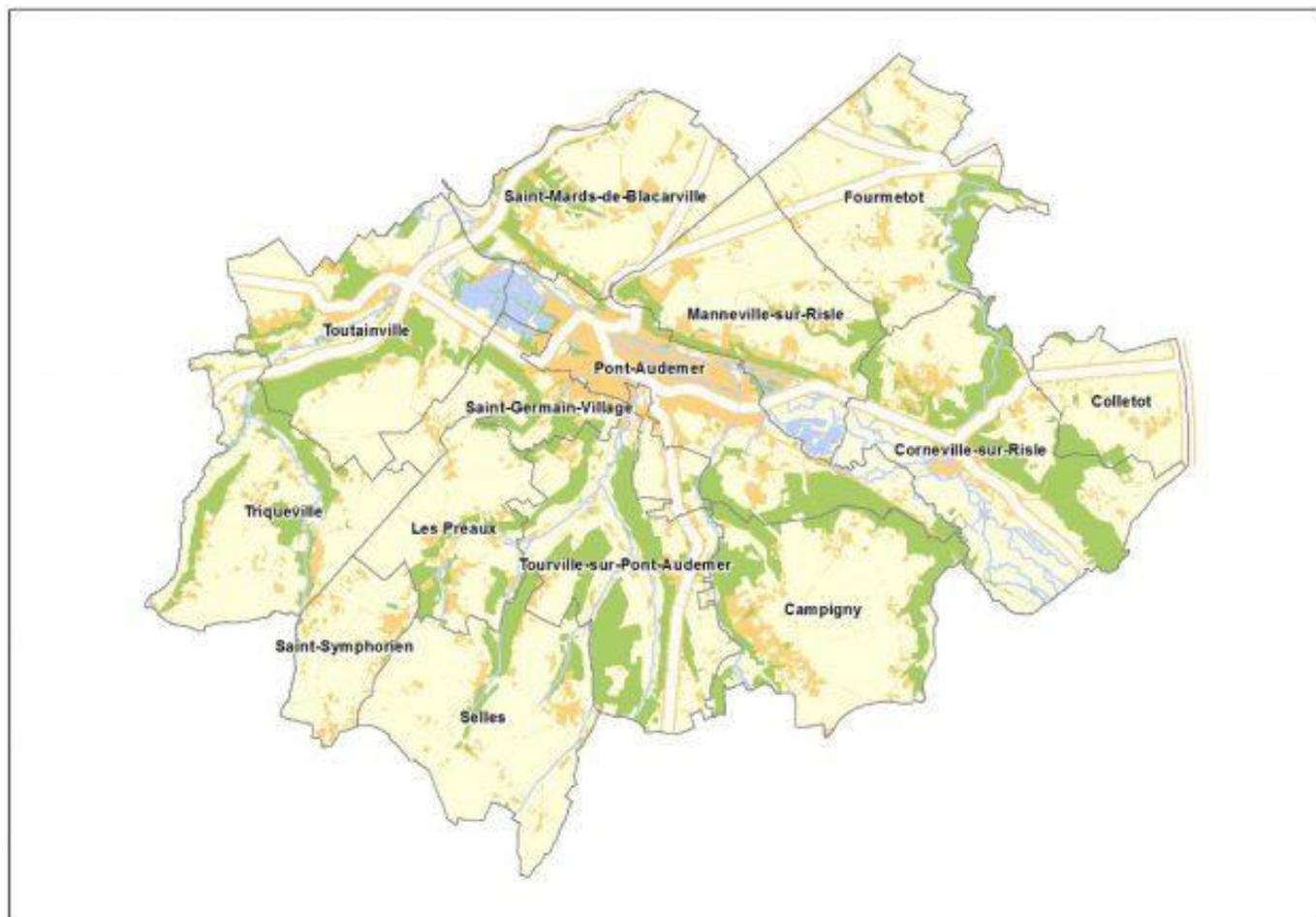
Vérifier votre éligibilité et choisir votre fournisseur d'accès. En quelques clics, la démarche est engagée.

(A titre indicatif : Coût du raccordement dans le forfait standard Eureka@ (jusqu'à 100m entre la PBO et l'habitation) : **60 EUR TTC** Frais d'accès au service des fournisseurs d'accès internet (Wibox et K-net) : **50 EUR TTC** ,



PLUi

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



Pourquoi un PLUi :

Le plan local d'urbanisme intercommunal aussi appelé **PLUi** est un document d'urbanisme qui aura pour vocation de planifier sur le long terme les différents aspects liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire de l'ancienne Communauté de communes de Pont-Audemer.

Le PLUi permettra d'exprimer l'ensemble des souhaits évoqués par toutes les communes en matière d'urbanisme.

Vos communes ont fait le choix de faire appel aux équipes de Géostudio afin de réaliser votre plan local d'urbanisme intercommunal.

Engagé depuis la mi-2016, nous terminons à ce jour la phase de diagnostic. Pour suivre au jour le jour son avancement et en connaître les grands rendez-vous, il vous suffit de vous connecter à l'adresse suivante :

www.plui-ponto.fr

TRAVAUX RESEAU D'EAU du SIPAEP

(SYNDICAT INTERCOMMUNAL de PRODUCTION et d'ADDUCTION d'EAU POTABLE)

Construit au début des années 50, les canalisations du réseau d'eau donnaient des signes de fragilité. C'est pourquoi, le syndicat d'eau de Beuzeville a mis dans son programme de rénovation, les canalisations du centre bourg pour un coût de 105 000 euros HT

Pendant un peu plus de 2 mois pelleteuses et tracteurs ont envahi notre place pour remplacer ces canalisations mais aussi reprendre tous les branchements des abonnés.

Le chantier mené avec rigueur, propreté, et ponctualité s'est passé dans de très bonnes conditions sans gêne majeure pour les habitants. Nous pouvons féliciter l'entreprise qui a réalisé ces travaux mais aussi notre syndicat d'eau (Maitre d'ouvrage) et son conducteur de travaux pour la qualité de cette intervention.



Passage d'une canalisation
sous la route par fonçage



REMONTONS LE TEMPS

Depuis quand adhérons nous au syndicat ? (Ci-dessous les délibérations du conseil municipal)

13 mars 1943
Adduction
d'eau

Le treize mars mil. neuf cent quarante trois, à dix huit heures le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Albert Donnet, Maire. Etait présent M. Donnet, Bretterville, Defoat, Selvas, Lacatoy, Selbreton, Costard.

Absent: M. Secoge, puisornier.

M. le Maire expose les avantages que présenterait pour les habitants de la Commune l'établissement d'un réseau de distribution d'eau potable tant en ce qui concerne l'hygiène de la population, l'abreuvement des animaux que les possibilités de défense contre l'incendie.

- Qui cet expose et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- 1: Adhère au Syndicat intercommunal d'étude d'adduction d'eau potable de la région de Beuzeville
 - 2: adapte le règlement constitutif du Syndicat dans les termes spécifiques

Quand la commune a-t-elle décidé de l'arrivée de l'eau potable ?

30.12.1948

II

Approbation
du projet d'adduc-
tion d'eau

Le traité de cession est né en 1948, à dix-huit heures, le conseil s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Leconte Joseph Marie.

étaient présents M. Leconte, Bouché, Lude, Lefort, Analle, Boquet et Selles.

M. le Président fait remarquer que le réunion a pour objet le projet d'alimentation en eau potable de la commune dressé par "Cochran" Société d'Etudes Techniques.

Il rappelle que d'après la législation en vigueur la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de cession de l'eau, adopte intégralement le projet dressé par "Cochran" demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, prend l'engagement d'indemniser les usagers.

La naissance du syndicat :

Le 17 juin 1947, l'assemblée générale des maires et délégués des 26 communes intéressées (dont la commune de SELLES) décident la transformation du syndicat d'études pour l'alimentation en eau potable de la région de Beuzeville, créé par arrêté préfectoral du 8 mars 1944 en syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Beuzeville. Ce syndicat est créé pour 99 ans et son siège est fixé en mairie de Beuzeville. Sa constitution est approuvée par arrêté préfectorale du 31 octobre 1947.

Sa présidence est successivement assurée par Messieurs Albert EUDELIN, Marius HUCHON, Maître DUMANT puis Joseph METRAL jusqu'en 2008. Depuis 2008 à ce jour, c'est Franck LAVIGNE qui en est le président.

Le syndicat aujourd'hui :

Le syndicat est administré par un comité syndical, élu pour une durée de 6 ans. Il est composé :

Un président : Franck LAVIGNE

2 vice-présidents Daniel MORDANT et Francis DELABRIERE

Et 52 élus des communes adhérentes.

Nos 2 représentants titulaires sont : Mathilde DUVAL et Geneviève PEROD

Et représentants suppléants : Sébastien KEMPINCK et Gérard PLATEL

Voir son historique page suivante. Vous pouvez également aller sur son site internet :

<http://www.sipaep-beuzeville.fr>

Quand la commune a-t-elle décidé de l'arrivée de l'eau potable ?

30.12.1948

II

Approbation
du projet d'adduc-
tion d'eau

Le traité de 1948 est né le 30 décembre 1948, à dix heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. George Joseph Vain.
Étaient présents M. George, Bouteville, Lude, Lefort, Sualle, Boquet et Selles.
M. le Président fait remarquer que la réunion a pour objet le projet d'alimentation en eau potable de la Commune dressé par "Echma" Société d'Études Techniques.
Il rappelle que d'après la législation en vigueur la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et avis de l'ère, adopte intégralement le projet dressé par "Echma" demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, prend l'engagement d'indemniser les usagers.

La naissance du syndicat :

Le 17 juin 1947, l'assemblée générale des maires et délégués des 26 communes intéressées (dont la commune de SELLES) décident la transformation du syndicat d'études pour l'alimentation en eau potable de la région de Beuzeville, créé par arrêté préfectoral du 8 mars 1944 en syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Beuzeville. Ce syndicat est créé pour 99 ans et son siège est fixé en mairie de Beuzeville. Sa constitution est approuvée par arrêté préfectorale du 31 octobre 1947.

Sa présidence est successivement assurée par Messieurs Albert EUDELIN, Marius HUCHON, Maître DUMANT puis Joseph METRAL jusqu'en 2008. Depuis 2008 à ce jour, c'est Franck LAVIGNE qui en est le président.

Le syndicat aujourd'hui :

Le syndicat est administré par un comité syndical, élu pour une durée de 6 ans. Il est composé :

Un président : Franck LAVIGNE

2 vice-présidents Daniel MORDANT et Francis DELABRIERE

Et 52 élus des communes adhérentes.

Nos 2 représentants titulaires sont : Mathilde DUVAL et Geneviève PEROD

Et représentants suppléants : Sébastien KEMPINCK et Gérard PLATEL

Voir son historique page suivante. Vous pouvez également aller sur son site internet :

<http://www.sipaep-beuzeville.fr>

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BEUZEVILLE

LE MOT DU PRESIDENT

26 Communes desservies, plus de 20.000 hectares, avec une population sédentaire d'environ 13.000 habitants, près de 20.000 personnes pendant les week-end et les périodes de congés, 7.887 branchements alimentés par deux stations de pompage (Foulbec et les Godeliers) et trois stations de reprise (La Fosse Jeannot, Epaignes et Vannecroq), refoulant l'eau dans 6 réservoirs sur tour ou semi-enterrés au travers de 467 kilomètres de canalisation, du 300 mm au 42/50, plus de 200 postes de lutte contre l'incendie et plus de 15.000 appareils de fontainerie divers, une capacité de pompage en 1995 de plus de 1.300.000 m³ dépassant 3500 m³/j, un investissement annuel de près de 5.000.000 de Francs depuis 1990, une dette de près de 20.000.000 de francs pour un budget annuel supérieur à 24.000.000 de francs, 10 employés pour assurer le fonctionnement administratif et technique de la Régie, ainsi se présente le **Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Beuzeville**.

C'est le plus important Syndicat d'Adduction d'Eau du département exploité en REGIE que nous vous proposons, aujourd'hui, de découvrir ou de mieux connaître.

Nous commencerons cette longue journée par la visite des installations de la Fosse JEANNOT, dernière grande réalisation de notre Equipe.



LA NAISSANCE DU SYNDICAT QUELQUES DATES - QUELQUES NOMS

Le 17 juin 1947, l'Assemblée Générale des Maires et Délégués des 26 Communes intéressées décident la transformation du Syndicat d'Etudes pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Beuzeville, créé par arrêté préfectoral du 8 mars 1944 en Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de BEUZEVILLE. Ce Syndicat est créé pour une durée de 99 ans, son siège est fixé en Mairie de BEUZEVILLE.



Le projet de la société TECHNIA, devenue aujourd'hui SAUNIER-TECHNA, choisie comme Ingénieur Conseil pour établir et diriger les travaux, est adopté. Une première estimation des travaux à réaliser est évaluée à 210 millions de francs 1947 ce qui représentait à l'époque 20.000 anciens francs par habitant.

La constitution du Syndicat est approuvée par arrêté préfectoral du 31 octobre 1947, ainsi est né définitivement et officiellement LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE BEUZEVILLE.



Durant ces 49 années d'existence, se sont succédés à la présidence Messieurs Albert EUDELIN, Marius HUCHON puis Maitre DUMANT. Monsieur Joseph METRAL assure cette lourde tâche depuis 1961.

Le SIAEP de la Région de BEUZEVILLE Un Syndicat toujours en mouvement

Il suffira de savoir qu'après 49 années d'existence le Syndicat a déposé les demandes de subvention de ses 61ème et 62ème tranches de travaux pour apprécier l'étendue des efforts réalisés par les équipes qui s'y sont succédées.

C'est en 1950 que les travaux commencent réellement avec la réalisation des captages des GODELIERS et de MARTAINVILLE. Si le captage des GODELIERS constitue toujours une ressource importante pour le Syndicat, le captage de MARTAINVILLE a été abandonné.

LES GODELIERS



1951 voit la construction des réservoirs du TORPT, de BOULLEVILLE et de MARTAINVILLE. Ce dernier devra disparaître en 1987 alors que :

Le TORPT et BOULLEVILLE



constituent toujours les 2 réservoirs de tête du Syndicat.

C'est en 1951 encore, que la commission des travaux décide l'exploitation en régie des installations.

De 1951 à 1975, le Syndicat a progressé avec des fortunes diverses mais un impact toujours croissant grâce à l'extension régulière de ses réseaux, de ses capacités de stockage ou de ses puissances de pompage avec notamment le remplacement en 1963 des pompes des GODELIERS (2 x 150 m³/h et 1 x 100 m³/h). Durant cette période, de nouvelles ressources en eau souterraine ayant été vainement recherchées, le Syndicat adhère en 1975 au Syndicat d'études de la CALONNE s'orientant ainsi vers l'exploitation des eaux superficielles.

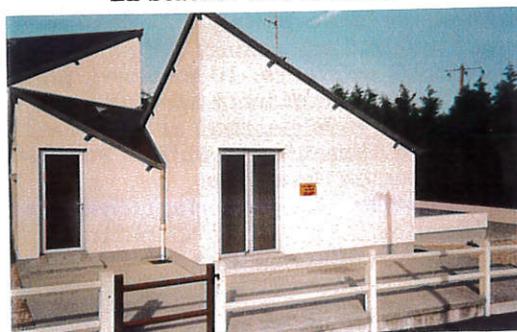
Le 27 juillet 1982, le Syndicat inaugure la station de reprise de VANNECROCQ (2 x 60 m³/h) et la station de reprise et de surpression d'EPAIGNES (3 x 20 m³/h) renforçant ainsi l'alimentation Sud de son territoire.

EPAIGNES ou le Petit Trianon



Malgré l'adhésion au Syndicat de la CALONNE, les recherches en eau souterraine se poursuivirent après 1975 pour aboutir le 28 juillet 1984, à la mise en service du forage de FOULBEC encore exploité aujourd'hui à 150 m³/h.

La Station de FOULBEC



Dès 1986, soucieux de la qualité de son service, le Syndicat se dote d'une Gestion Technique Centralisée.

En 1992-93 et 94, les installations de la Fosse JEANNOT sont construites. Le réservoir au sol de 5.000 m³ reçoit alors la totalité de la production du forage de FOULBEC et les équipements de pompage permettent de réalimenter les réservoirs du TORPT (2 x 160 m³/h), de BOULLEVILLE (2 x 160 m³/h) et de supprimer l'alimentation de la Commune de BEUZEVILLE (4 x 100 m³/h).

En 1995, pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, la station des GODELIERS est équipée d'un analyseur de chlore et d'un turbidimètre, la station de FOULBEC, d'un turbidimètre et la station de reprise d'EPAIGNES, d'un analyseur de chlore et d'un poste de chloration au chlore gazeux.

1996 enfin, a vu le remplacement du terminal de la Gestion Technique Centralisée, le poste en place, obsolète ne pouvant pas gérer les informations des nouvelles installations.

Voici résumée en quelques lignes l'histoire d'un Syndicat sans cesse en mouvement et résolument tourné vers l'avenir.

LA SOURCE DES GODELIERS

La ressource des GODELIERS représente la plus ancienne ressource du Syndicat, elle assure encore une production moyenne de 150 m³/h pour un volume journalier maximal de 2500 m³. La source captée est la plus puissante d'un groupe de sources situé au pied d'un versant sur la marge d'un fond de vallée.

L'eau de la source est une émergence de la nappe de la craie cénomaniennne. Cette roche est très fissurée et parcourue de drains karstiques. En surface, de nombreuses bêtaires communiquent avec ces drains en circulation rapide.

La station des GODELIERS refoule vers le réservoir du TORPT qui dessert le Sud du Syndicat.

En dehors des passages pluvieux, la qualité de l'eau est bonne chimiquement et bactériologiquement mais elle s'altère à la suite des pluies importantes en raison notamment des eaux de ruissellement qui s'engouffrent dans les bêtaires. Ces contaminations sont révélées aux consommateurs par une turbidité intense.

LE FORAGE DE FOULBEC

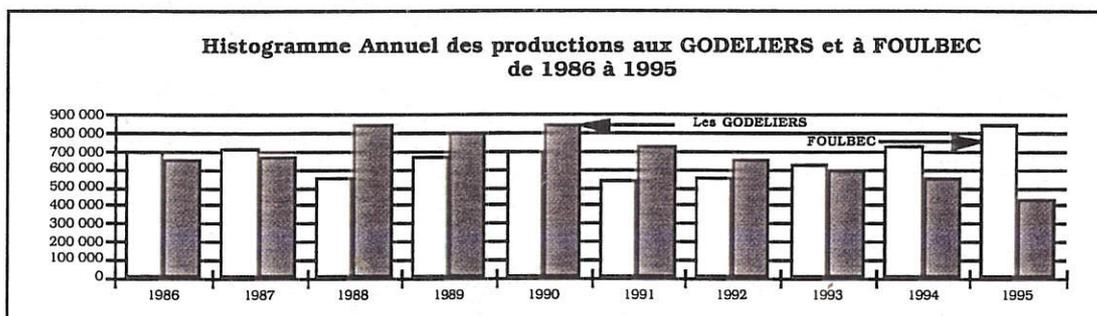
Inauguré en 1984, le forage de FOULBEC constitue aujourd'hui la ressource la plus fiable du Syndicat.

Chloromètre et Turbidimètre de FOULBEC



L'aquifère est constituée par le niveau basal du Cénomanienn niveau en général dur, siliceux en majorité. L'épaisseur de la nappe est de 12 mètres.

Bien que testé à 300 m³/h, le forage est exploité à 150 m³/h depuis sa création. Au delà de ce débit, des contaminations turbides apparaissent.

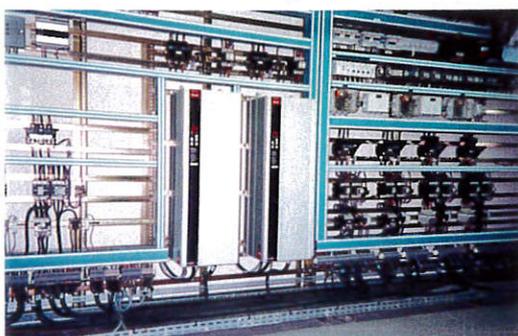


49 Ans - 99 Ans : La Fosse JEANNOT - UNE NOUVELLE JEUNESSE

Fosse JEANNOT : La salle des pompes



Fosse JEANNOT : Equipements électriques



On l'aura compris, le Syndicat souffre, de part la nature géologique de son sous-sol, de problèmes graves de turbidité pouvant condamner à tous moments l'exploitation des GODELIERS et interdisant de forcer l'exploitation de FOULBEC.

Mises en service en 1993, les installations de la Fosse JEANNOT ponctuent le départ du nouveau "challenge" du SIAEP de la Région de BEUZEVILLE : *Délivrer au robinet de chacun de ses abonnés une même eau de la meilleure qualité*, les ouvrages réalisés permettant de dispatcher tout ou partie de la production vers l'ensemble du territoire du Syndicat mettant ainsi un terme au clivage Nord-Sud existant.

Avec ces nouvelles installations, le Syndicat s'est ainsi doté des premiers moyens pour atteindre son nouvel objectif complétés par une stratégie qui se résume en 2 points :

1. La recherche d'une nouvelle ressource qui, parfaite en qualité et en quantité, rejoindra la Fosse JEANNOT pour être distribuée, avec la production de FOULBEC vers les ouvrages de tête du Syndicat,

2. Si cette ultime recherche, lancée en Août 1996, devait se solder par un échec, la production des GODELIERS serait alors ramenée à la Fosse JEANNOT ou *une usine d'ultrafiltration devrait alors être mise en oeuvre.*

Etude de notre patrimoine



Depuis 2012, la Région Normandie en association avec la Communauté de communes de Pont-Audemer mène une étude du patrimoine culturel des communes présentes autour de la ville Pont-Audemer.

Cette opération est menée par le service de l'Inventaire de la Région Normandie dont les missions sont d'identifier, d'étudier et de faire connaître à tous le patrimoine bâti, qu'il soit public ou privé.

Pour réaliser cette opération d'Inventaire, **Guillaume Gaillard** réalisera un recensement et une étude des différents patrimoines présents dans la commune de Selles. Par les approches conjointes des archives, du terrain et de la documentation, il identifiera les édifices remarquables mais également les plus courants pour dessiner un panorama précis de l'architecture et de son histoire sur le territoire.

A cette occasion, vous pourrez le rencontrer à partir du mois de mars sillonner les routes de Selles lors de la phase de recensement et d'enquête sur l'architecture.

Au terme de l'étude, l'ensemble du travail sera restitué aux habitants de la commune lors d'une réunion puis sera accessible sous forme de synthèses et de notices consultables sur internet.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de promotion des territoires et de leur valorisation touristique. Il s'agit également de sensibiliser les habitants aux richesses culturelles de leur espace de vie.

Cette étude sera un atout important pour la connaissance de notre commune

A.P.E. Des P'tits Selliméons

Pour sa deuxième année notre jeune association présidée par Nadège HELUIN et son équipe de parents a affirmé son dynamisme dans ses activités comme dans son accompagnement des écoles.

D'abord la kermesse, organisée cette année à Saint Siméon, a été un succès malgré une météo incertaine. Le spectacle des enfants organisé par les enseignantes a ravi les parents venus nombreux. Saucisses frites et gâteaux ont redonné des forces à tout ce petit monde qui a pu participer aux différents jeux proposés pour terminer cette journée et donner un avant-goût des vacances arrivant à grand pas.



Elles sont maintenant dans le rituel du calendrier, les bourses aux jouets annoncent dès le mois de novembre l'arrivée de Noël. Celle organisée par Nadège et son équipe a encore cette année rempli la salle des associations. Il est vrai que parents, grands-parents ont pu faire le plein de jouets pour des budgets tout à fait modiques. Là encore succès.

Pour terminer l'année en beauté, Le marché de Noël est venu clore ce programme d'activités. Là aussi beaucoup de monde, chants et contes interprétés par les enfants sous la baguette des enseignantes. Les stands proposaient toutes sortes d'objets fabriqués par les enfants dans le cadre des ateliers périscolaires. Pour clôturer cette belle journée, chocolat chaud et friandises ont séduit petits et grands.



Nous ne pourrions clore sans remercier les parents mais aussi Sylvie, Isabelle, Milène et Anne Marie, les enseignantes et les intervenants qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de ces activités qui rappellent le, sont là pour divertir mais aussi récolter des fonds qui participent au financement des différentes sorties scolaires organisées tout au long de l'année.

« SELLES LOISIRS ».
VOTRE COMITE DES FÊTES ,
vous souhaite à tous une joyeuse année

et remercie chaleureusement les nombreux et enthousiastes Sellois qui l'ont soutenu ,
encouragé et parfois aidé à assurer les diverses animations programmées
et donner à ces occasions un air de fête à notre beau village
Nous remercions particulièrement nos sponsors pour la Foire à Tout , par leur aide financière
à la page publicitaire ou par la mise à disposition d'espaces de parking ,d'exposition ou de
stockage de matériels

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 11 Décembre , c'est dans la superbe
grande salle du nouveau bâtiment périscolaire qu'ont
été reçu les enfants pour les réjouissances du
« Sapin de Noël »

Bravo et Merci à tous pour votre participation
C'est devant une salle comble que « Romain »
a présenté son spectacle.
HUMOUR ET VENTRILOQUIE

« ROMAIN FANTASIE SHOW »

Notre artiste a su capter son jeune public
qui s 'est tordu de rires...
Un lapin plein de malice et sacrément doué
qui a su amuser petits et grands .



Bravo à ceux qui sont montés
sur le podium
et ont activement participé à la fête
... Que du bonheur
pour tout le monde
sans oublier l'artiste
et ceux qui ont sélectionné ce
spectacle.



A la fin du spectacle , le Père Noël était au rendez-vous avec tous ses cadeaux
et pour clore ce bel après-midi, les enfants se sont retrouvés pour partager un agréable
moment autour d'un chocolat chaud , suivis après 18h00 par les adultes pour le pot qui était
proposé à tous les habitants de la commune

Foire à tout du 8 Mai 2016

Après trois années de médiocre résultats , résultant d'une météo défavorable , et un succès retrouvé en 2015 notre manifestation a confirmé cette année que sa notoriété ne s'est pas estompée . L'espace dédié aux exposants a été à nouveau pris d'assaut .



Le flux des visiteurs s'est maintenu toute la journée .Une occasion pour beaucoup de tenter de faire un peu de place dans leur coffre à jouets ou dans leur cave mais aussi de découvrir l'affaire à ne pas rater . A la finale on se retrouve souvent avec autant de bazar . Qu'à cela ne tienne , on a passé une belle journée au grand air , on a pris un bain de foule ,
et promis !
on reviendra l'année prochaine !

Le Samedi 6 Août , notre village a fêté sa traditionnelle St Laurent

Après la messe , à 18h00 dans notre belle église et le dépôt de gerbe en hommage aux victimes du devoir, Nous avons eu le plaisir d'accueillir à la mairie du village, de nombreux résidents de la commune et des environs pour un pot d'amitié .

Notre Assemblée Générale 2016

s'est tenue le 29 Janvier au cours de laquelle nous avons exposé le bilan de l'année écoulée et débattu des projets



Notre prochaine **Assemblée Générale** se tiendra le **27 Janvier 2017** à la **salle des associations**
Et vous êtes tous conviés à y assister.

Voilà cinq ans que la petite équipe actuelle assure la poursuite des activités et espère que d'autres bonnes volontés viendront la rejoindre .

Habitants de selles, Votre soutien nous est précieux
Aidez-nous a animer notre beau village et
venez nombreux participer aux débats Vendredi 27 Janvier 2017 à 19h

LE CLUB DES JOYEUX SELLOIS (RETRAITES OU NON)
LES AMIS DE SAINT LAURENT
vous souhaitent à tous une heureuse année 2017

La mise à disposition par la Commune de la nouvelle salle des associations a nettement amélioré notre confort lors de nos réunions mensuelles , surtout en hiver , et nous a permis de décaler notre jour de réunion du Mercredi au Jeudi , ce qui nous a valu quelques randonneurs de plus .

Le nombre de nos adhérents a ainsi dépassé la cinquantaine en 2016 , grâce aussi aux sorties proposées, qui suscitaient à chaque fois un franc enthousiasme.

En fonction du temps et des disponibilités de chacun , un groupe d'une dizaine de valeureux marcheurs part ainsi à 14h00, tous les premiers Jeudi du mois à la découverte des chemins et sentiers des environs ,et ce nombre augmente avec les beaux jours.

Nous espérons toujours qu'un meneur se manifeste pour relancer nos ballades vélocipédiques qui avaient un grand succès aux beaux jours les années précédentes. Les candidats aux ballades ne manquent pas .

Pour les personnes qui le préfèrent , nous proposons aussi bien sûr des jeux de société , et tout le monde se retrouve ensuite à la salle pour une petite collation.

Depuis 7 ans nous démarrons chaque nouvelle année par une soirée festive , dansante et dînatoire organisée après la première réunion mensuelle dans la grande salle de la mairie.

Au début 2016 , nous avons invité nos amis du club Bon Pied Bon Oeil de St Symphorien et nous comptons 72 convives .

Cette soirée suscite toujours le même enthousiasme auprès de nos adhérents.



Celle de 2017 se déroulera le Mardi 10 Janvier et nous y attendrons une quarantaine d'adhérents et sympathisants .

Au cours du printemps , nous avons passé une journée à Honfleur : Déjeuner au restaurant Chinois , suivi d'un bowling . La satisfaction est telle que nous nous avons opté pour une reconduction en 2017

Enorme succès également pour le déjeuner du 24 Mars au Casino de Bagnoles de L'Orne , suivi du spectacle « Salut Les sixties » (75 participants dont 44 de Selles)

La traditionnelle fête de l'amitié a une fois de plus rassemblé près de 250 adhérents des huit clubs de retraités du canton de Pont-Audemer. Cette année c'était le 22 Mai que nous avons été accueilli par le club de l'Abbaye (Les Préaux) au gymnase de Manneville

Au programme : déjeuner « sorti du panier » + apéritif , dessert , café et pousse café .
suivi d'une séance musicale et dansante animée et d'une tombola.

Notre sortie phare de l'année a été la ballade en pays de Loire les 23 et 24 Juin.

Que du plaisir !

Plaisir des yeux et
des palais au cours
d'une croisière
gourmande sur la
Maine



Surprise en cadeau à
notre soirée à l'Hôtel.

Emerveillement et rêve devant les extraordinaires
machines de l'île , à Nantes



Découverte du musée des paquebots à St Nazaire , et
visite du parc floral de Haute Bretagne à Fougères

Et pour finir l'année en beauté dans la bonne humeur ,
rien de tel qu'une soirée au Zénith de Rouen , avec
Laurent Gerra

Projets pour 2017 :

Avec nos amis du club « Bon Pied Bon Oeil » de St Symphorien nous projetons le 28 Février , une sortie resto chinois + bowling à Honfleur , et le 28 Mars , un déjeuner spectacle au cabaret « Le Chaudron Magique »

Une ballade sera également organisée en Juin ou Septembre , mais la destination n'est pas encore décidée.

Le but de notre association est de proposer à tous ses adhérents des activités qui favorisent les rencontres entre les personnes de la commune ou des environs et le développement des bonnes relations et de la solidarité. Celle-ci se manifeste en aidant les personnes qui cessent leur activité professionnelle à nouer et à conserver des contacts humains avec leur entourage pour leur éviter l'isolement et le repli sur eux-mêmes .

Nous invitons les personnes adhérant à ces objectifs et intéressées par l'une ou l'autre de nos activités à se faire connaître si possible avant notre assemblée générale du Jeudi 2 Février 2017



La Gendarmerie

La communauté de Brigades, communément appelée COB, est un regroupement de Brigades permettant de mutualiser les moyens et les personnels, à l'instar des communautés de communes.

Ainsi, la COB de Saint Georges du Vièvre regroupe les Brigades de Saint Georges du Vièvre, Montfort sur Risle et Cormeilles. Elle est composée de 19 personnels et fait partie de la Compagnie de Pont Audemer.

Depuis le 1^{er} Octobre 2016, les communes de Campigny, Selles Saint Symphorien et Vannecroq, qui dépendaient auparavant de la COB de Pont Audemer, font désormais partie de l'assiette territoriale de Saint Georges du Vièvre (27450). Vous aurez ainsi maintenant affaire avec les militaires de la COB de Saint Georges du Vièvre en cas de besoin.

Tous les jours, tout comme la nuit, des patrouilles circulent sur l'ensemble du territoire de la COB qui regroupe 43 communes. Les militaires qui composent ces patrouilles prennent contact avec les élus, les commerçants, les responsables d'associations, ... la population en général !

Des contrôles routiers sont également effectués, d'une part pour vérifier la conformité des véhicules et l'aptitude des conducteurs et d'autre part pour contrôler les flux de personnes, permettant ainsi de savoir qui circule dans nos campagnes.

Si vous êtes amenés à faire appel à la Gendarmerie sur la commune de SELLES, vous pouvez donc avoir affaire à un gendarme de l'une ou l'autre des trois brigades.

Horaires d'ouverture des Brigades :

- œ **Brigade de SAINT GEORGES DU VIEVRE** : tous les jours, du Lundi au Samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le Dimanche et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 (02.32.42.80.17)
- œ **Brigade de MONTFORT SUR RISLE** : Mardi de 08h00 à 12h00, Mercredi de 14h00 à 18h00 et Jeudi de 14h00 à 18h00 (02.32.56.10.17)
- œ **Brigade de CORMEILLES** : Mardi de 14h00 à 18h00, Vendredi de 08h00 à 12h00 et Samedi de 14h00 à 18h00 (02.32.57.80.17)

Ou faites le 17, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

Opération Tranquillité Vacances

Cette opération, totalement gratuite et qui a lieu toute l'année, consiste à effectuer, à votre demande, une surveillance de votre habitation en votre absence, au cours de nos services.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Vous vous présentez ou vous téléphonez à la Brigade de Gendarmerie pour signaler votre absence. Plusieurs questions vous seront posées (identité, durée de l'absence, n° de téléphone pour vous joindre, ...). La fiche concernant votre absence est enregistrée et, au cours des patrouilles, les militaires de la Gendarmerie passent vérifier qu'aucune ouverture n'a été forcée et que tout semble en ordre sur votre propriété.



Devenir Gendarme, pourquoi pas moi ?



Le métier de Gendarme propose une multitude de possibilités (Gendarmerie mobile, Gendarmerie départementale, Garde Républicaine) et de spécialités (maître de chien, motocycliste, pilote de véhicule rapide d'intervention, formateur relais anti-drogue, ...). Il confère un statut militaire et offre des possibilités d'évolution de carrières très intéressantes.

Si vous êtes intéressé(e) par une carrière en Gendarmerie, renseignez-vous auprès de votre Brigade locale ou sur internet à l'adresse suivante :

www.lagendarmerierecrite.fr



**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
UN ENGAGEMENT POUR**

TOUS!



Inscrivez-vous en flashant le QR code
ou plus d'informations sur www.SDIS27.FR

Sapeur-pompier volontaire, un engagement pour tous !

« Un sapeur-pompier volontaire est une femme ou un homme qui en plus de ses activités familiale, professionnelle, veut être utile aux autres. Impliqué dans la vie locale, le sapeur-pompier volontaire exerce une activité essentielle et reçoit des indemnités. Sa formation est reconnue dans le monde du travail et peut être un atout pour la recherche d'un emploi. » Vous avez plus de 17 ans et vous avez une bonne condition physique, venez vous renseigner au centre d'incendie de secours de Pont-Audemer (02.32.20.30.30).

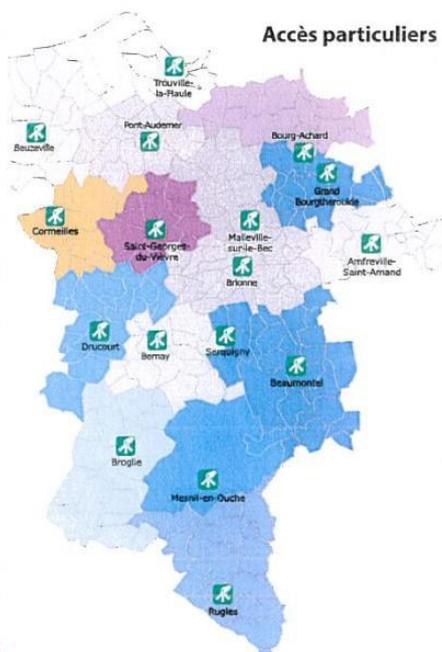
DECHETTERIE

DU CHANGEMENT À PARTIR DE JANVIER 2017 !

À partir du 2 janvier 2017, votre déchetterie sera gérée par le SDOMODE, syndicat de traitement et de valorisation des déchets dont la communauté de communes est adhérente.

Avec ce changement, les 17 déchetteries de l'ouest de l'Eure seront mises en réseau.

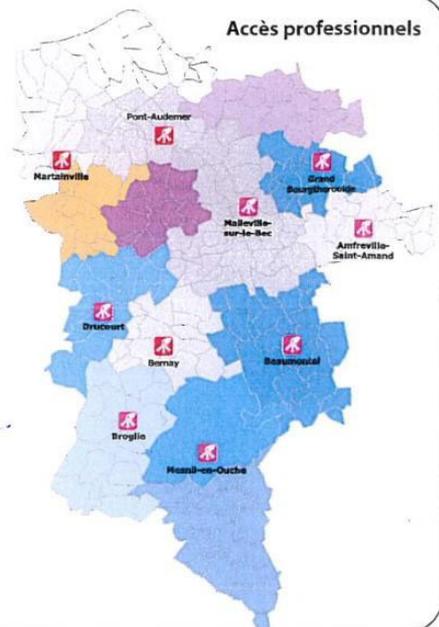
- Pour les **particuliers** : cela vous permettra d'aller à la déchetterie la plus proche de chez vous.



Chaque habitant de l'ouest de l'Eure aura accès à une déchetterie dans un rayon de 10 km autour de chez lui.

- Pour les **professionnels** :

Cela vous permettra de disposer de conditions d'accueil spécifiques et adaptées à vos besoins en termes de gestion de déchets, dans un rayon de 15 km.



Comment obtenir votre CARTE D'ACCÈS ?

Pour les particuliers, la carte d'accès sera à **retirer en déchetterie** ou dans les mairies volontaires (vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie), contre présentation obligatoire d'un **justificatif de domicile** et des **papers du véhicule**.

Pour les professionnels, un formulaire d'identification / d'enregistrement sera à remplir et signer et à retourner au SDOMODE. Le formulaire sera disponible en téléchargement sur le site du SDOMODE à partir du 15 novembre 2016.

HORAIRES DECHETTERIE PONT-AUDEMER

1^{er} AVRIL au 30 SEPTEMBRE ————— 1^{er} OCTOBRE au 31 MARS

| | | |
|--------------------|-----------------|--------------------|
| 14h - 18h | LUNDI | 14h - 17h |
| 9h-12h / 14h - 18h | MARDI | 9h-12h / 14h - 17h |
| 9h-12h / 14h - 18h | MERCREDI | 9h-12h / 14h - 17h |
| 14h - 18h | JEUDI | 14h - 17h |
| 9h - 12h / 14h-18h | VENDREDI | 9h-12h / 14h - 17h |
| 9h-12h / 14h-18h | SAMEDI | 9h-12h / 14h - 17h |

SOS Abeilles et bourdons

Pourquoi s'intéresser aux abeilles ?

Les abeilles sont menacées. Certains spécialistes craignent même leur disparition. Dans de nombreux pays, les apiculteurs ont perdu beaucoup de colonies d'abeilles durant l'hiver 2006 et le printemps 2007. Les symptômes suggèrent un phénomène nouveau : les occupantes d'une ruche peuvent disparaître en très peu de temps en l'absence de tout parasite. Ce « syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles » (en anglais « Colony Collapse Disorder » ou CCD) est peut-être la conséquence de l'addition de multiples causes : infections parasitaires, maladies, traitements pesticides, pollution, réduction de la ressource alimentaire (quantité et diversité des fleurs fournissant nectar et pollen) et des habitats, compétition avec des espèces invasives, changement climatique,



Récolte du pollen sur une inflorescence de saule.

multiplication des émissions électromagnétiques...

Entre 1995 et 2007, 15 000 apiculteurs ont dû cesser leur activité en France, et la production de miel est passée de 32 000 tonnes à 18 000 tonnes.

Les abeilles domestiques – celles que l'on élève dans les ruches –

ne sont pas seules à être menacées. Les abeilles sauvages (près de 1 000 espèces en France) et les bourdons, leurs proches cousins, voient également leurs populations décliner. Il y a de quoi s'inquiéter car le rôle des abeilles ne se limite pas à satisfaire notre gourmandise par la fabrication du miel ! Elles assurent le bon fonctionnement des écosystèmes et jouent un rôle économique fondamental en réglant notre production alimentaire. Rien que cela ! Simplement en transportant (involontairement) des grains de pollen d'une fleur à l'autre. Cette pollinisation assure la fécondation. Or, sans fécondation, pas de graines et donc pas de reproduction sexuée ! Avec les atteintes portées aux insectes pollinisateurs, peut-être assistons-nous à la première rupture visible dans les écosystèmes.

Les abeilles et autres insectes pollinisateurs représentent par leur action :

- la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales ;
- la production de plus de trois quarts des cultures dans le monde – majorité des cultures fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses, de fruits à coques, d'épices et de stimulants (café, cacao) ;
- 35 % de la production alimentaire mondiale en tonnage ;
- 10 % du chiffre d'affaires de l'agriculture mondiale ;
- 153 milliards d'euros par an ;
- 20 000 personnes en France dans la filière apicole (miel et autres produits de la ruche), dont 2 000 apiculteurs professionnels ;
- 98 000 éleveurs amateurs en France.

Pourquoi ces insectes sont-ils si sensibles à leur environnement ?

Abeilles et bourdons semblent spécialement sensibles à la dégradation de leur environnement. Ils souffrent de la régression des espèces végétales qui leur fournissent la totalité de leur nourriture, faite de nectar et pollen. Le premier est un liquide sucré sécrété par des glandes situées le plus souvent à la base des pétales, plus rarement sur les feuilles ou les pétioles. C'est l'aliment énergétique des insectes butineurs. Le second est constitué de grains, éléments fécondants

Suite en dernière page.

Besoins en pollinisation de quelques cultures haut-normandes pollinisées par les insectes



Très importants : cerisier, concombre, courge, poirier, pommier, prunier.

Importants : cassis, féverole, fraisier, framboisier, tomate.

Moyens ou faibles : colza, groseillier à grappes.

Le pommier a besoin d'être pollinisé par des insectes.

Si on est une collectivité

- Signer la charte « Abeille sentinelle de l'environnement » (cf. encadré).
- Classer au Plan local d'urbanisme comme espaces boisés des arbres, haies champêtres et espaces verts, ce qui est une façon de les protéger.
- Sensibiliser les habitants à la biodiversité, au patrimoine végétal, au jardinage bio.
- Créer un rucher pédagogique avec l'appui d'un apiculteur ou d'un syndicat apicole.
- Créer un sentier à thème sur les insectes pollinisateurs et la flore mellifère.

Si on est agriculteur

La gestion des insectes pollinisateurs témoigne d'une vision de l'agriculture intégrant pleinement les interactions biotiques dans les écosystèmes. De plus, tout effort pour préserver, voire renforcer, les populations d'insectes pollinisateurs a toutes

chances d'être rentable, sinon vital.

Concrètement :

- Adopter de « bonnes pratiques » de traitement, pour les cultures recevant la visite des pollinisateurs (colza et cultures fruitières en Haute-Normandie) :
 - Choisir les matières actives les moins nocives pour les abeilles.
 - Ne pas traiter pendant la floraison.
 - Traiter le soir plutôt que le matin, car les abeilles butinent moins en fin de journée.
 - Eliminer avant tout traitement insecticide les adventices fréquentées par les insectes pollinisateurs (laiteron, trèfle, pissenlit, moutarde sauvage...).
- Planter une jachère apicole dans le cadre des jachères obligatoires de la Politique agricole commune (« gel des terres »), des contrats d'agriculture durable ou des mesures agri-environnementales. Un contrat

La charte "Abeille, sentinelle de l'environnement"



Lancé par l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) en 2005, la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » vise à mobiliser les collectivités territoriales, les entreprises et le grand public pour la survie des abeilles et la sauvegarde de la biodiversité végétale. Les signataires s'engagent notamment à « ne pas utiliser de produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles dans les parcs et jardins ou terrains appartenant à [leur] collectivité » et à « favoriser une agriculture réellement respectueuse de l'environnement ».

Parmi les signataires de la charte :

- La Région Ile-de-France, qui, en mars 2008, a

installé des ruches dans ses jardins en plein Paris !

- Le Conseil général de la Marne, qui a annoncé plusieurs mesures de nature à préserver la biodiversité locale. Ainsi, lors de la fauche du bord des routes, au lieu de laisser les tontes sur place, les agents les mettront de l'autre côté du fossé. Cela favorise l'implantation de légumineuses et autres plantes nectarifères.



Jachère environnement et faune sauvage dans le Vexin.

Agir pour



Préserver les milieux « semi-naturels » : buissons, prairies, bords de chemins...

« Jachères environnement et faune sauvage » est signé chaque année entre le Préfet, la Chambre d'agriculture, éventuellement d'autres organismes impliqués, et une « association de protection de la nature », le plus souvent une fédération départementale des chasseurs ou un syndicat apicole. Il s'agit d'implanter pour une ou plusieurs années, sur certaines parcelles, un couvert de fleurs attractives pour les abeilles.

- Aller vers une « désintensification » (produire la même chose, ou le même revenu, avec moins d'engrais et de pesticides).
- Pratiquer la protection intégrée des cultures, notamment par un choix pertinent des systèmes de culture (rotations, itinéraires techniques).
- Préserver une proportion et une diversité suffisantes de milieux « semi-naturels » (haies, prairies naturelles, friches, bosquets, bords de chemins...) présents sur l'exploitation. Eventuellement, en recréer.

L'abondance des abeilles sauvages et leur diversité deviennent très faibles lorsqu'on s'éloigne à plus de 1 000 m de milieux semi-naturels.

Si on est jardinier

- Placer des nichoirs spéciaux pour abeilles solitaires.

- Planter des arbustes « à moelle » ou à tige creuse (sureau, weigelia, hydrangea, framboisier, deutzia, symphorine...) et les tailler chaque hiver afin de favoriser la nidification des abeilles du genre *Osmia*.

Ressources mellifères de Haute-Normandie

Plantes fournissant du nectar et/ou du pollen aux abeilles et bourdons

- Arbres : aulne, cerisier, châtaignier, érable, marronnier*, poirier, pommier, prunier, saule marsault, sophora*, tilleul, etc.
- Arbustes et plantes grimpantes : aubépine, cassis, chèvrefeuille, cornouiller mâle, cotonéaster*, cytise, framboisier, glycine*, groseillier, lierre, noisetier, pyracantha*, ronce, symphorine*, etc.
- Plantes des parcs et jardins : aster*, bourrache, corbeille d'argent, gaillarde*, népéta, pervenche, plantes aromatiques (coriandre*, lavande, mélisse, menthe, origan, romarin, sauge, serpolet...), tournesol*, etc.
- Plantes des champs : colza, féverole, fleurs messicoles (bleuet, chrysanthème des moissons, coquelicot...), phacélie* (« interculture »).
- Plantes des prairies : pissenlit, trèfle.
- Plantes des friches et milieux divers : brunelle, chardon, cirse, épiaire, épilobe, eupatoire, lamier, lierre terrestre, linaria, mélilot, molène, sainfoin, salicaire, tussilage, vipérine, etc.

* Espèce exotique.

les abeilles



De préférence des fleurs simples : ici, un zinnia.

- Planter une flore mellifère à base d'aromatiques et d'ornementales à fleurs simples (plus accessibles aux insectes que les fleurs doubles) et à floraisons étalées.

- Laisser le trèfle et le pissenlit

dans le gazon.

- Ne pas traiter contre les insectes nuisibles avec autre chose que du savon ou un produit à base de *Bacillus thuringiensis* (contre les chenilles).

- Adopter des ruches.

Et si on a un peu peur des insectes...



Abeilles domestiques sur une inflorescence de poireau : sans fécondation, pas de graines !

ou marche dessus pied nu. La piqûre est bénigne.

- Laissez-les tranquilles et ne cherchez surtout pas à les éliminer !

- Evitez de marcher pieds nus sur la colonie.

- Si vous devez tondre la pelouse, faites-le le matin tôt ou le soir.

- Observez les abeilles avec vos enfants.

Des abeilles viennent butiner tout près de nous

Aucun danger : les abeilles qui butinent ne sont pas agressives.

Un essaim bourdonne sur la cheminée, derrière un volet ou sur un arbre

Cet essaim, dans la plupart des cas, ne fait chez vous qu'une halte provisoire après être sorti de la ruche qui lui a donné naissance. Il sera reparti avant le soir, ou quelques jours plus tard s'il pleut. Dans quelques cas, cependant, il cherche à s'installer après quelques jours en construisant des rayons, et les abeilles peuvent alors devenir agressives si l'on s'approche d'elles.

- Ne vous affolez pas et ne tentez pas d'utiliser un insecticide.

- Appelez un apiculteur du voisinage, qui sera peut-être désireux de récupérer pour lui cette colonie, ou à défaut les pompiers.

Si on est un citoyen responsable

- En tant que consommateur, encourager l'apiculture locale. Chaque miel est le reflet d'un environnement particulier.

- Soutenir toutes les formes d'agriculture « durable » et locale.

- Inscrire ses enfants à des activités nature.

Si on est enseignant

- Organiser pour ses élèves une visite chez un apiculteur.

- Aborder dans son enseignement la question de la biodiversité, et notamment des pollinisateurs.

- Susciter dans l'établissement des actions de protection des insectes pollinisateurs (cf. « Si on est jardinier »).

Abeilles et bourdons : une grande famille



Osmie.

Abeilles et bourdons forment la famille des apoïdes dans l'ordre des hyménoptères.

- Abeilles sociales :

Abeille domestique (*Apis mellifera*) : colonie permanente.

Bourdons : colonies non permanentes.

Plusieurs espèces.

- Abeilles solitaires (pouvant néanmoins se grouper en « bourgades ») :

Abeilles à soie (*Colletes*) et abeilles masquées : nid dans le bois, les tiges creuses, le sol.

Andrènes ou abeilles des sables : nid dans les sols sableux.

Halictes : nid dans les sols argileux.

Mélistidés : nid dans le sol.

Mégachiles ou abeilles tapissières : tapissent leur nid avec des morceaux de feuilles.

Osmies, anthidies : nid dans une tige creuse ou autre cavité.

Xylocope ou abeille charpentière : gros insecte noir. Nid creusé dans le bois.

Butine les grosses fleurs (sauge, *Phlomis*...).



Bourdon.

Devenir apiculteur amateur

● Prendre contact avec le syndicat apicole (cf. Contacts) du département pour connaître les conditions particulières d'installation d'un rucher.

● Se former auprès d'un apiculteur ou d'une association.

● Acheter à un apiculteur ou un fournisseur spécialisé une ou plusieurs ruches peuplées avec la race indigène dite « abeille noire ».

● S'équiper : combinaison protectrice, enfumoir, extracteur, grille à reine, chasse-abeilles, couteau à désoperculer, manuel... L'investissement s'amortira en quelques

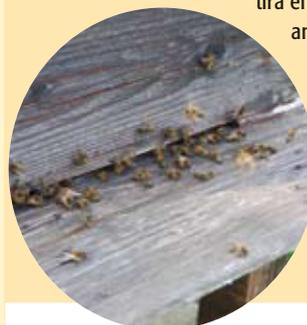


Les ruches mobilisent l'apiculteur trois ou quatre fois par an.

années par la vente du miel excédentaire. Les ruches mobilisent l'apiculteur amateur trois ou quatre fois par an. Une ruche d'amateur produit chaque année une vingtaine de kilos de miel.

● Déclarer le rucher à la Direction départementale des services vétérinaires.

Abeilles noires : la race indigène en Normandie.





Nichoir à abeilles sauvages Totemoo.

mâles chez les plantes à fleurs. C'est la source de protéines des abeilles et bourdons.

Les abeilles souffriraient de la pollution de l'air, qui dégraderait les molécules odorantes émises par les fleurs et qui servent aux insectes à repérer leurs sources de nectar. Elles sont aussi particulièrement sensibles à l'intoxication par les insecticides chimiques, dont l'usage s'est généralisé au cours du dernier siècle.

La pollinisation par les insectes est un domaine encore méconnu. Peu d'études sont réalisées en France, et nous devons nous référer à l'Allemagne, la Suisse, la Belgique. Un programme de recherches européen sur la biodiversité baptisé ALARM consacre un de ses quatre volets aux insectes pollinisateurs. Il est pris en charge par des chercheurs français. Ceux-ci déplorent qu'il n'existe plus, dans notre pays, de spécialiste capable d'identifier les différentes espèces d'abeilles sauvages ! Le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité, organisme de conseil placé auprès du ministre en charge de l'Environnement, s'intéresse à la diminution des espèces pollinisatrices.



Xylocope butinant une bourrache.

Que faire pour aider les pollinisateurs ?

La préservation des pollinisateurs s'intègre naturellement dans une démarche globale de protection de la biodiversité, de l'eau, du sol, des cultures... Plus spécifiquement, toute réglementation qui va dans le sens d'une meilleure évaluation des produits chimiques appelés à être introduits dans l'environnement va évidemment dans le bon sens. C'est le cas du règlement européen Reach, entré en application en juin 2007, et du plan Abeilles issu du Grenelle Environnement (article 28 de la loi de programme dite « Grenelle 1 »).

En ce qui concerne les habitats et les ressources alimentaires des abeilles, toute politique de la préservation de la nature « ordinaire » (chemins, haies, prairies, friches, bosquets...) est favorable aux insectes pollinisateurs. A l'échelle locale, on peut :

- planter des fleurs à nectar et/ou pollen ;
- conserver des espaces naturels non cultivés et indemnes de traitements pesticides pour favoriser les abeilles nichant dans le sol ;
- installer des sites de nidification artificiels.

Protéger l'abeille domestique est-il nécessairement positif pour les pollinisateurs sauvages ?

Non ! En effet, une forte densité d'abeilles domestiques à un endroit donné peut décourager les autres pollinisateurs. Or, ces derniers ne doivent pas être négligés dans les mesures de protection, car ils ont un rôle particulier à jouer dans les écosystèmes. Ainsi, *Ophrys apifera*, orchidée fréquente sur les coteaux haut-normands, n'est pollinisée que par l'abeille sauvage *Eucera longicornis*. L'abeille du lierre (*Colletes hederæ*) ne butine que cette plante, ce qui la rend fragile. L'abeille domestique et les bourdons, quant à eux, sont des « généralistes » qui butinent un grand nombre d'espèces végétales... mais pas toutes. Il y a en fait, le plus souvent, complé-



Abeille du lierre.

mentarité entre tous les pollinisateurs. Une étude allemande a montré que la présence de 3 ruches par kilomètre carré (densité proche de la moyenne européenne) n'entraînait pas d'effet néfaste sur les abeilles sauvages. Dans les campagnes haut-normandes, la densité de ruches est très faible, de l'ordre d'une par kilomètre carré et le risque de concurrence entre abeilles domestiques et sauvages semble donc limité. **Pour favoriser les abeilles sauvages, il faut avant tout protéger leurs habitats et planter une flore mellifère à base de plantes indigènes.**

Pour en savoir plus

Abeilles et guêpes de nos jardins, par A. Jacob-Remacle, Faculté des sciences agronomiques de Gembloux (Belgique), 1989. A télécharger sur <http://apis.naturamosana.be/documents/abeilles-et-guepes-de-nos-jardins.pdf>

Abeilles sauvages, bourdons et autres insectes pollinisateurs, par M. Terzo et P. Rasmont, Les livrets de l'agriculture, n° 14, Université de Mons-Hainaut, 2007. A télécharger sur http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/370780_Aides_a_l_agriculture_14_OK.pdf

Atlas Hyménoptera : <http://www.atlashymenoptera.net> (Site francophone dédié aux hyménoptères.)
Les insectes pollinisateurs, par A. Pouvreau, Office pour les insectes et leur environnement, Delachaux et Niestlé, Paris, 2004.

Contacts

Civam apicole de Haute-Normandie, Le Clos du Moulin 76480 Duclair. Tél. : 02 35 37 77 32. (Formation des apiculteurs amateurs, rucher conservatoire de l'abeille noire normande.)

Office pour les insectes et leur environnement : www.insectes.org/opie/insecte.php (Programme pollinisateur sauvages, enquêtes menées avec la participation des amateurs.)

Syndicat apicole de Haute-Normandie, <http://sahn76.free.fr> (Aspects réglementaires, liste des apiculteurs souhaitant recueillir des essaims, rucher école, groupement de défense sanitaire des abeilles de Seine-Maritime...)

Syndicat d'apiculture de l'Eure, <http://sa27.free.fr>

Groupement de défense sanitaire des abeilles de l'Eure, <http://gdsa27.free.fr>

Union nationale de l'apiculture française: www.unaf-apiculture.info/
http://buckingham-nurseries.co.uk/acatalog/Index_Pollination_Bees_27.html (Nichoirs pour abeilles sauvages et bourdons.)

<http://totemoo.over-blog.com/> (Nichoirs pour insectes, « sculptures vivantes ».)

« Connaître pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.
Textes : J.-P. Thorez / AREHN.
Photos : L. Le Guyader / Aprifel, R. Masseglia, D. Massey et H. Olaszewski / Fotolia, S. Lefrançois, L. Gélard et J.-P. Thorez / AREHN.
Edition : Partenaires d'Avenir.
Dépôt légal : décembre 2008
ISSN : 1274 - 8749.
© AREHN, 2008. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.
Prix 0,76 € (1,52 € franco).
Financement 276.

RAPPEL

Bien que toutes ces règles soient connues de tous et que nous pouvons également les trouver sur internet, régulièrement nous recevons des doléances les concernant.

Les nuisances sonores

Ci-dessous un extrait de l'arrêté DDASS/SSE/2009 n°06 de la préfecture informant sur les heures autorisées pour l'utilisation des tondeuses et autres appareils motorisés.

- Jours ouvrables de 8 heures 30 à 19 heures 30.
- Samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Dans les bruits de voisinage, nous reviennent également les aboiements répétés ou intempestifs. Là aussi des solutions faciles à appliquer tel que des colliers anti-aboiement....

Les plaintes les plus récurrentes restent les nuisances sonores (Tondeuse et aboiements) et la divagation des chiens (Passible d'amende de 45 euros).

Merci de votre vigilance

Les fumées : L'arrêté N° D5/B1-10-0557 réglemente les feux de plein air du 15 mars au 15 octobre dans un rayon de 200 mètres des bois et forêts.

Nous comptons sur le civisme mais aussi la tolérance de chacun pour maintenir l'esprit de bon voisinage.



La vitesse excessive dans la zone d'agglomération :

Que nous soyons automobilistes ou motards pensons en permanence à l'enfant qui d'un moment à l'autre va sortir sur la route pour attraper son ballon.



L'urbanisme : Règles de base

Déclaration préalable de travaux

Pour toutes modifications d'aspect extérieur (Ravalement, création d'une porte ou fenêtre...)

Pour toutes constructions dont la surface est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (même légère)

Construction de piscine

La construction d'abri de jardin de surface inférieure à 10 m² est exonérée de taxe d'aménagement.

Permis de construire :

Toutes constructions supérieures à 20 m²

Tous dossiers de déclaration préalable ou permis de construire doivent être accompagnés de photos couleur.

Pour toutes interrogations, ne pas hésiter à passer en mairie ou consulter le site de la DDTME

Dès maintenant,
LE MARCHÉ NORMAND

• vous propose chez vous •

- Fruits
- Légumes
- Conserve
- Produits laitiers (crème fermière)
- Viandes
- Charcuterie
- Pain
- Droguerie (lessive, éponges, allumettes, etc...)
- Eau
- Alcools (apéritif, vin)

Déplacement uniquement à domicile
ou sur commande. Contactez moi au

Tél. : 02 32 56 27 86
Port. : 06 03 80 73 15
E-mail : leblanc.didier0874@orange.fr

M. LEBLANC Didier
13, clos des vallées
27210 BOULLEVILLE

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements

CREATION : ATELIER DÉCO-PUR BEUZEVILLE / 02 32 42 57 75 / NE PAS JETER SUR LA VOIE-PUBLIQUE

Notre épicier ambulant est toujours fidèle à son rendez-vous :

Le mardi matin sur la place ou à votre domicile sur demande